

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 » FICHE DE PROJET - OPERATION

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : 1.1 _ aménagement du Centre urbain d'expression et de création

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur.

à titre secondaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Benjamin Assouad
Tél. : 02 643 59 95
E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet :

Acquisition du bâtiment, en vue de sa rénovation légère, avec ses jardins dans le coteau entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray, en vue de leur aménagement, pour :

- la création d'un équipement public dédié à l'expression et à la création ; toute la surface plancher existante (soit les 5 niveaux totalisant près de 515 m²) serait exploitée ; les fonctions potentiellement les plus génératrices de bruits (espace danse, espace musique) seraient installées dans les deux niveaux inférieures (sous le pont de la Couronne) pour minimiser l'impact sur le voisinage, en profitant de l'enclavement majeur du site de l'Entre-Deux-Ponts ;
- la restructuration du jardin pour y développer les fonctions récréatives et potagères, avec ouverture sur la rue Gray à l'endroit de l'Entre-Deux-Ponts, où la déclivité pourrait être exploitée pour y développer un parcours verduré atypique (avec des dimensions loisirs/nature/sport/pédagogie) à Ixelles.

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

L'origine du projet du centre urbain d'expression et de création est double. D'une part, la nature du projet rencontre une problématique sociale affirmée, en se proposant de favoriser l'inclusion sociale de publics fragilisés économiquement et socialement. D'autre part, la localisation de son installation rencontre une problématique ancienne en termes de rénovation urbaine stricto sensu à Ixelles, en se proposant de travailler sur la rupture urbaine de l'Entre-Deux-Ponts.

répondre à un enjeu social

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes Bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Le projet de centre urbain d'expression et de création se propose d'agir sur les thématiques de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale, en utilisant le sport et la culture comme des leviers. En particulier, pour répondre au relatif repli social et à la difficile insertion professionnelle de beaucoup de jeunes entre 16 et 29 ans, mais aussi pour offrir des possibilités plus grandes d'intégration des personnes précarisées, le projet pourra leur permettre d'utiliser gratuitement du matériel de sport, de musique et de danse, pour développer, seul ou en groupe, des projets personnels qu'ils auront définis. Ce faisant, du lien sera créé entre eux et des compétences seront développées, ce qui pourra à terme être valorisé professionnellement.

Un indicateur tangible de la pertinence d'une infrastructure dédiée à ces publics fragilisés est l'impossibilité actuelle pour la Maison de Quartier Malibrans et la Maison de la Solidarité de rencontrer les demandes de location d'espaces, souvent venant de ces publics, pour y organiser des activités culturelles diverses.

répondre à un enjeu urbanistique

Les abords du pont de la Couronne et du pont ferroviaire voisin constituent un point d'attention de la Commune d'Ixelles en termes de rénovation urbaine depuis de nombreuses années. Le pont de la Couronne relie le Haut d'Ixelles au sud d'Ixelles en enjambant la vallée du Maelbeek que la rue Gray suit. Le pont ferroviaire voisin permet au train de cheminer entre Ixelles et Etterbeek au sud de la gare de Luxembourg en direction de Watermael-Boitsfort. Cet ensemble d'ingénierie met en évidence la séparation entre deux quartiers aux sociologies distinctes : des quartiers plutôt résidentiels, aisés et « secs » au niveau de l'avenue de la Couronne et des quartiers plutôt industriels, populaires et « mouillés » (humidité du Maelbeek) au niveau de la rue Gray. Cet ensemble d'ingénierie a aussi généré un espace interstitiel entre les ponts, l'Entre-Deux-Ponts, en soi assez moribond, et qui a en outre accentué le différentiel entre le haut et le bas, la réalité du bas étant dégradée par la coupure symbolique de la rue Gray provoquée par l'Entre-Deux-Ponts en un tronçon côté Flagey et un tronçon côté place Jourdan.

Dans l'objectif de résoudre ce problème urbanistique ixellois, de nombreux projets de rénovation urbaine ont été mis en place ces dernières années dans le quartier. Actuellement au stade de la conception dans le cadre d'un financement Beliris initié par le Contrat de Quartier Maelbeek, le projet de l'Entre-Deux-Ponts vise le développement à terme d'un pôle mixte économie sociale et horeca solidaire dans le socle de la maison de retraite et l'installation d'un ascenseur urbain (piéton, vélo) au droit de la maison de retraite. Avant, des financements contrats de quartier ont permis la création des jardins Gray-Couronne sur le talus du pont de la Couronne côté Flagey et la mise-en-place d'un escalier public entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray. Chacun de ces projets localisés sur ce site renforcera les autres, contribuant à faire de ce lieu un véritable pôle attractif, ce qui permettra d'enrayer de manière pérenne la rupture urbaine.

Néanmoins, pour résoudre ce problème urbanistique ixellois majeur, il en faudra plus, et une opération Politique de la Ville axe 2 2021-2025 travaillant entre le front bâti de la maison avenue de la Couronne 40 et le trottoir côté nord de la rue Gray dans l'Entre-Deux-Ponts pourrait apporter aussi des bénéfices urbains substantiels. C'est dans cet optique que le présent projet propose que l'ensemble de cet espace bâti et non bâti soit requalifié en équipement public avec espace vert, et qu'une entrée sur la rue Gray depuis ce projet au niveau de l'Entre-Deux-Ponts soit ouverte.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

Le projet de centre urbain d'expression et de création constitue un projet hybride, une sorte de « tiers-lieu culturel ».

- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
 OUI NON

5. Le projet est-il lié à une action ?

Le projet de centre urbain d'expression et de création (présent) est lié à l'action qui permettra de le faire fonctionner durant la période d'exécution de la Politique de la Ville axe 2 2021-2025 : projet 1.2. Cette action prévoit un démarrage dès le commencement de la période d'exécution du centre urbain d'expression et de création et sa continuation pendant les travaux, selon des modalités à déterminer.

6. Public visé :

Le projet vise tous les publics, qui n'ont pas accès facilement à des moyens socio-culturels et sportifs, désireux, seuls ou en groupe, de pratiquer et de participer à des activités culturelles, artistiques ou sportives, en particulier les jeunes entre 16 et 29 ans

issus de milieux défavorisés, les étudiants fragiles économiquement, etc., tout en favorisant la rencontre tous publics.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot :

A l'échelle du quartier et d'Ixelles :

Le projet se situe au croisement de l'axe Trône Couronne, qui structure selon une direction nord-sud les quartiers est d'Ixelles, et de l'axe de la vallée du Maelbeek. La maison et le jardin peuvent être vus comme un trait d'union entre ces deux axes, dont les développés se font sur deux plans différents, la rue Gray qui figure le fond de la vallée du Maelbeek se déployant 18 mètres en contrebas de l'avenue de la Couronne qui l'enjambe au pont de la Couronne.

Au niveau du quartier en tant que tel, le projet a un pied dans le Haut d'Ixelles – la maison qui donne avenue de la Couronne – et un pied dans le quartier Gray – le jardin dont le mur d'enceinte inférieur est longé par la rue Gray au niveau du site de l'Entre-Deux-Ponts.

A l'échelle de l'îlot :

Le projet se situe dans un îlot délimité par la rue Gray, l'avenue de la Couronne, la rue du Sceptre, et la ligne de chemin de fer Bruxelles Namur. Il est localisé à son extrémité sud-ouest, là où la surface du sol chute dans la vallée du Maelbeek en suivant un coteau assez abrupt.

- Une photo aérienne :



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale :

Adresse : avenue de la Couronne 40, 1050 Ixelles

Parcelles cadastrales : 101G3, 101F4

- Une photo récente :



- La situation de droit :

PRAS : zone mixte ; ZICHEE pour la partie bâtie (avenue de la Couronne)

- L'état actuel du projet :

type de bien : hôtel de maître, maison d'architecte

date de construction : 1893-1895

architecte : M. Bisschops, dans un style néo-renaissance flamande

La maison, qui n'est pas classée, présente des dimensions généreuses, avec de belles hauteurs sous plafond, ceci malgré la taille relativement modeste des différentes pièces, qui sont réparties sur plusieurs étages et selon un compartimentage important. De fait, la maison en situation existante constitue une maison bruxelloise conçue pour un usage résidentiel. Elle nécessitera une restructuration ad hoc pour pouvoir y développer le projet et permettre son fonctionnement optimal.

Le bâtiment présente un bon état d'entretien général, ayant été l'objet d'une rénovation importante au début des années 2000 dans le respect de son architecture originelle.

Le bâtiment est occupé ; les 3 niveaux inférieurs + jardin par le propriétaire-occupant ; les 2 niveaux supérieurs par des locataires.

- Le gabarit et la surface :

gabarit : 5 niveaux (4 niveaux côté gauche ; 5 niveaux côté droit)

largeur de la façade : 11,50 m

surface bâtie au sol (parcelle bâtie 101G3) : 130 m²

surface plancher estimée (parcelle bâtie 101G3) : 515 m²

surface jardin (parcelle jardin 101F4): 1.100 m² (dont 140 m² de terrasse)

- Le type d'opération :

L'opération vise la rénovation légère du bâtiment et de ses jardins dans le coteau entre l'avenue de la Couronne et la rue Gray, pour y développer le centre urbain d'expression et de création et un espace vert à vocation publique.

- Introduction d'un permis : OUI NON

Pour réaliser le projet, un nouveau permis d'urbanisme sera nécessaire.

- Le programme proposé :

Type de locaux permettant :

- des activités modulables ;
- des espaces pour l'expression socio-culturelle, artistique et sportive douce ;
- des espaces d'accueil, de rencontres, d'échanges, de débat.

L'esprit architectural du lieu sera volontairement « urbain », soit moderne, ouvert, modulable et polyvalent.

L'isolement relatif du bâtiment – en bout de rang bâti et se déployant dans une pente – sera intéressant du point de vue des nuisances sonores.

Seront organisées dans le centre urbain d'expression et de création différentes activités axées sur le sport et la culture, en plus d'une possibilité d'utiliser librement des espaces et du matériel, et de la présence d'espaces dédiés aux rencontres/débats et à la participation citoyenne.

Le centre urbain d'expression et de création se composera de cinq parties principales, en plus des parties techniques :

1- une partie SALON ouverte à tous sans conditions, et particulièrement aux 16-29 ans, offrant un accueil bienveillant, qualitatif et libre. L'aménagement du lieu devra cultiver un côté salon, permettant par le confort et l'absence de contraintes une appropriation par le public. Y seront mis à disposition de la documentation et des ordinateurs ;

2- une partie LIEU D'EXPRESSION pour les activités d'expressions corporelle et socio-culturelle, organisées sur plusieurs salles. Cet espace permettra autant l'activité libre que l'activité encadrée par des associations partenaires. Pour ce faire, l'espace ménagera différents coins ad hoc pour différentes disciplines ;

Les activités seront :

- expression corporelle : yoga, tai-chi, pilates, etc. ;
- activités socio-culturelles, avec des salles dédiées à l'initiation et à la répétition pour le théâtre, la danse, la musique, et avec des salles dédiées aux activités de créations audiovisuelles (vidéos, radio, etc.) ;

3- une partie DEBATS ET RENCONTRES pour organiser des rencontres et débats. Ce sous-espace pourra servir pour (1) des rencontres-débats ouvertes sur les quartiers, (2) des réunions d'associations locales, (3) des soirées cinéma avec débat, cafés philosophiques, etc. ;

4- une partie CUISINE OUVERTE pour pouvoir y organiser des ateliers.

5- une partie ENTRETIENS comprenant quelques petites salles, pour pouvoir organiser des entretiens individualisés ;

6- des locaux techniques : toilettes, réfectoire, bureaux administratifs, espaces de circulations, chaufferie.

Un enjeu pour le bureau d'études consistera à développer cette programmation complexe dans l'architecture compartimentée de l'hôtel de maître. En outre, la question de la gestion dans les différents sous-espaces constituera un point d'attention. On peut imaginer que certains sous-espaces et certains étages ne seront accessibles que via réservations préalables, au moyen de l'utilisation de badges.

- Une esquisse d'intention sous forme d'axonométrie, plans ... ;



Plan de mesure des parcelles en projet (bureau Delvoye, 2015).

- Le type de propriétaire :

La Commune sera propriétaire du bâtiment dans le 2^{ème} semestre 2020, une procédure d'acquisition étant en cours.

**8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?
Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?**

Le site du projet est très facilement accessible en transports publics, avec, dans un rayon de 150 mètres, du côté de l'entrée avenue de la Couronne, les arrêts des bus 95, 38 et 60, et du côté de la rue Gray, le bus 59, soit un ensemble de bus qui permet de rayonner dans toutes les directions et avec de bonnes fréquences.

Par ailleurs, la halte SNCB Gerموir, la gare principale de Bruxelles Luxembourg et le gros hub de transports publics bruxellois de Flagey, sont à quelques centaines de mètres du site du projet.

Au niveau mobilité vélo, le site se trouve au croisement, mais sur deux plans différents, des itinéraires cyclables 5 (axe Trône Couronne) et M (axe Gray de Flagey à Jourdan). Cette infrastructure est en outre complétée par un point vélo installée gare de Luxembourg.

Pour les piétons, le site du projet est suffisamment central et installé dans les quartiers denses du Haut d'Ixelles pour permettre de rayonner confortablement dans toutes les directions à pied et de rejoindre aisément de nombreux pôles urbains proches (Gerموir, Flagey, place F. Cocq, porte de Namur, Luxembourg, etc.). Ceci est d'autant plus juste que l'ambition politique d'améliorer les cheminements dans le Haut d'Ixelles est réelle, tant au niveau régional (plan Good Move) qu'au niveau communal (PAV).

Concernant les éventuels déplacements en voiture liés au site du projet, son excellente localisation qui donne sur l'axe Trône-Couronne d'un côté, et sur la rue Gray d'un autre côté.

Le projet voisin de l'Entre-Deux-Ponts avec entre autres l'installation d'un ascenseur piéton et vélo entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne confortera encore davantage cette bonne accessibilité dans les années à venir.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹

Il n'est pas prévu d'organiser davantage de participation citoyenne pour ce projet que ce qui est prévu dans le cadre légal lié à la demande de permis d'urbanisme. Toutefois, le projet global (opération et action) impliquera, pour réussir, la prise de contacts nombreux avec divers acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, en particulier aux moments de l'élaboration du plan de gestion du centre urbain d'expression et de création et du démarrage du projet 1.2 en lien – fonctionnement du centre urbain d'expression et de création. D'ailleurs, une plateforme de concertation pourrait être mise en place dans le cadre du développement du projet ; en réunissant des représentants des acteurs ixellois actifs sur les thématiques du Centre urbain d'expression et de création, cette plateforme permettrait de créer du lien entre le centre urbain d'expression et de création et les quartiers et de rendre sa programmation et sa gestion la plus utile aux publics ixellois.

10. Impacts attendus:

A long terme, on peut attendre des impacts du développement du projet de centre urbain d'expression et de création sur deux plans :

- sur le plan de la cohésion sociale : le centre urbain d'expression et de création permettra à des habitants d'Ixelles de sortir de leur isolement, à progressivement s'autonomiser dans la réalisation d'un projet, parfois collectif, et ce faisant, il facilitera l'inclusion sociale de nombreuses personnes et les soutiendra dans leur intégration sociale voire dans leur transition vers l'emploi ;
- sur le plan de la rénovation urbaine stricto sensu : le projet, en renforcement d'autres projets publics voisins, dont le projet de l'Entre-Deux-Ponts, permettra une atténuation de la rupture urbaine causée par l'effet de vallée entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne et améliorera l'animation de l'espace public, le trottoir nord de l'Entre-Deux-Ponts étant activé. En outre, le projet créera un nouveau lieu emblématique de la présence publique à Ixelles, à destination des publics fragilisés et avec une très bonne visibilité.

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

L'inclusion sociale constitue fondamentalement l'objectif primordial du projet.

Au niveau genre, tant par la non-spécialisation de l'offre mise à disposition, que par un contrôle social recherché maximal dans l'architecture, que par le choix des activités et des sports, et de pratiques socio-culturelles organisées ou rendues possibles dans le lieu, le centre urbain d'expression et de création constituera un espace au moins autant destiné aux femmes qu'aux hommes. Le cahier des charges du bureau d'études en charge de la rénovation mais aussi les activités qui prendront place dans le lieu fonctionnel garantiront ce caractère genré volontaire.

Etant donné l'architecture de la maison et la topographie des deux parcelles, et dans la volonté de respecter la situation existante qualitative, toute la maison ne sera pas rendue accessible aux PMR. Toutefois, une partie importante de l'infrastructure le sera.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ?

eau

- l'aménagement de l'espace public et du paysage sera réalisé en cohérence avec le système de gestion des eaux de ruissellement des toitures et du jardin.
- la quantité et la nature de l'eau consommée, tant dans les espaces ouverts que dans les bâtiments, seront optimisées dans une perspective d'utilisation parcimonieuse de la ressource.
- Le cycle de l'eau dans le jardin sera valorisé, de façon à ce qu'il puisse apporter une dimension didactique visuelle.

évolutivité

- les différents espaces du centre urbain d'expression et de création seront adaptables selon des changements de contexte : gestion du centre urbain d'expression et de création, affectation.

acoustique

- les sources de bruit et de vibrations, de l'extérieur vers le projet et du projet vers l'extérieur, seront prises en compte dans l'organisation de la maison et du jardin. Des dispositions sont prises pour compenser les nuisances, le cas échéant.

biodiversité

- l'aménagement du jardin visera à préserver et à renforcer des sous-espaces particulièrement propices au développement de la biodiversité dans la perspective de créer ici un lieu exemplaire en ce domaine.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

Le bâtiment est acquis par la Commune courant 2^{ème} semestre 2020. Dans ce cadre et conformément au planning du subsidé PDV2 2021-2025, les travaux de rénovation et d'aménagement de la maison Couronne 40 et de ses jardins commenceront vraisemblablement en 2023. Dans ce contexte, dès le début de la période d'exécution de la PDV2, le projet final sera préfiguré sur site dans le cadre d'occupations temporaires organisées par le futur coordinateur du centre urbain d'expression et de création (voir projet 1.2, action, « fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création »).

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de résultats :

- superficie de bâtiment en m² rénovés
- superficie de jardin en m² aménagés
- nombre de salles / terrains et types de sports / activités socioculturelles pouvant être pratiqués

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ?

La phase préparatoire déterminante au projet, soit l'acquisition du bâtiment, se réalise durant le 2^{ème} semestre 2020, hors subsidé Politique de la Ville axe 2 2021-2025, sur fonds propres communaux.

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet se développera pendant la période d'exécution du programme Politique de la Ville axe 2 2021-2025, démarrera au printemps 2021 et s'achèvera à l'été 2026. Un marché étude sera lancé et suivi (2021-2026), et puis un marché travaux dans la foulée sera lancé et suivi (2023-2025). Ce qui permettra au centre urbain de fonctionner dans ses murs, à partir du 2^{ème} semestre 2025.

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début	Date fin	Financé par
<i>acquisition des droits réels</i>	<i>automne 2020</i>	<i>automne 2020</i>	<i>Commune</i>
<i>étude de stabilité</i>	<i>automne 2020</i>	<i>printemps 2021</i>	<i>Commune ou PDV2, le cas échéant.</i>
<i>marché Bureau d'études</i>	<i>printemps 2021</i>		<i>PDV2</i>
<i>désignation Bureau d'études</i>	<i>octobre 2021</i>		
<i>avant-projet</i>	<i>mars 2022</i>		
<i>dépôt du permis</i>	<i>mai 2022</i>		
<i>marché de travaux</i>	<i>février 2023</i>		<i>PDV2</i>
<i>désignation marché de travaux</i>	<i>août 2023</i>		
<i>début des travaux</i>	<i>automne 2023</i>		
<i>réception provisoire</i>	<i>printemps 2025</i>		
<i>réception définitive</i>	<i>printemps 2026</i>		

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient ?
<i>service Contrôle interne</i>	<i>soutien aux procédures de passation de MP</i>	
<i>service Plantations et Prévention</i>	<i>conception et gestion du parc</i>	
<i>service Juridique</i>	<i>modalités de gestion du parc</i>	
<i>département Opérationnel (techniques des bâtiments, PLAGE, propriétés communales)</i>	<i>conception technique du bâtiment et gestion écologique</i>	

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Le projet sera suivi par le service Rénovation Urbaine.

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville ? Ainsi que vos autres financements ?

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel/Investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement brique		75.000	33.460	238.285	605.179	120.072	2.788	0	0	1.074.785
Total (PDV)		75.000	33.460	238.285	605.179	120.072	2.788	0	0	1.074.785
Intervention communale	1.510.000	0	0	0	0	0	0	0	0	1.510.000
Autres subsides		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total projet	1.510.000	75.000	33.460	238.285	605.179	120.072	2.788	0	0	2.584.785

Pour permettre la gestion transitoire dans les murs avant rénovation (courant 2021 - décembre 2023) dans le cadre du présent projet 1.2, une étude et des travaux devront être réalisés entre 2021 et 2022 dans le bâtiment Couronne 40. Le coordinateur du projet devra apprécier la situation en fonction des besoins et des ambitions du projet. On peut imaginer à ce stade une dépense de 75.000 euro, pour : réalisation d'une étude, réalisation de travaux (mises en conformité, SIAMU, aménagements temporaires, etc.), achat de matériel socio-culturel et sportif, contrôle d'accès, clés, alarme.

Il n'y aura pas de frais de personnel et de fonctionnement pour le projet 1.1, la Commune s'occupant du suivi du projet par son service Rénovation Urbaine.

E. CONTINUATION DU PROJET

21. *Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville* : OUI NON

22. **Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :**

Le Centre urbain d'expression et de création sera géré et entretenu par la Commune à la suite du programme Politique de la Ville. Les modalités pratiques, dont le service gestionnaire, seront déterminées dans le cadre du développement du projet.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : 1.2 _ fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur.

à titre secondaire :

§ 1er - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Benjamin Assouad
Tél. : 02 643 59 95
E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>
Expériences utiles : plusieurs programmes Revitalisation Urbaine, tant Contrats de quartiers que programme Politique de la Ville

3. Partenaires du projet :

Dans le cadre de la plateforme de concertation, toute une série de partenaires seront contactés : Ixelles-Prévention, Malinard, Emergence, l'asbl de cohésion sociale, Lire et Ecrire, etc.

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet du projet :

Le projet présent – action 1.2 « fonctionnement du centre urbain d'expression et de création » – propose de faire fonctionner le centre urbain d'expression et de création – projet opération 1.1 –, en préparant via une gestion transitoire en intérieur et hors les murs, son ouverture formelle au 2nd semestre 2025, et en finançant ses 6 premiers mois d'exploitation de l'infrastructure rénovée (de juillet 2025 à décembre 2025 selon le planning provisoire, fin de la période d'exécution du programme Politique de la Ville 2021-2025).

Ceci suppose :

- la préfiguration du projet de Centre urbain d'expression et de création de 2021 (début de la période d'exécution de PDV2 2021-2025) à l'automne 2023, par la gestion transitoire du bâtiment Couronne 40 avant ses travaux : une petite équipe sera alors embauchée, une programmation sera mise en place, et l'avenir du projet sera affiné ;
- la vie du projet de Centre urbain d'expression et de création hors les murs pendant la période de travaux de l'automne 2023 à l'été 2025, dans l'espace public, en utilisant des espaces communaux existants, et en partenariat des membres de la plateforme de concertation ;
- le fonctionnement plein et entier pendant 6 mois du Centre urbain d'expression et de création, de l'été 2025 à décembre 2025.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

La nature du projet rencontre une problématique sociale affirmée, en se proposant de favoriser l'inclusion sociale de publics fragilisés économiquement et culturellement.

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes Bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Le projet de centre urbain d'expression et de création se propose d'agir sur les thématiques de la cohésion sociale et de l'inclusion sociale, en utilisant le sport et la culture comme des leviers. En particulier, pour répondre au relatif repli social et à la difficile insertion professionnelle de beaucoup de jeunes entre 16 et 29 ans, mais aussi pour offrir des possibilités plus grandes d'intégration pour des personnes précarisées, le projet pourra leur permettre d'utiliser gratuitement du matériel de sport, de musique et de danse,

pour développer, seul ou en groupe, des projets personnels qu'ils auront définis. Ce faisant, du lien sera créé entre eux et des compétences seront développées, ce qui pourra à terme être valorisé professionnellement.

Un indicateur tangible de la pertinence d'une infrastructure dédiée à ces publics fragilisés est l'impossibilité actuelle pour la Maison de Quartier Malibrant et la Maison de la Solidarité de rencontrer les demandes de location d'espaces, souvent venant de ces publics, pour y organiser des activités culturelles diverses.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

Le projet de centre urbain d'expression et de création constitue un projet hybride, une sorte de « tiers-lieu culturel ». S'il n'existe pas de projets analogues à Ixelles, sa réussite dépendra néanmoins des liens et synergies qu'il réussira à créer avec divers lieux existants et les actions qu'ils développent : Emergence, Lire et Ecrire, Malinard, Ixelles-Prévention, Elzenhof, etc.

- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune? :
 OUI NON

6. Public visé :

Le projet vise tous les publics, qui n'ont pas accès facilement à des moyens socio-culturels et sportifs, désireux, seuls ou en groupe, d'utiliser le matériel d'expression corporelle, de danse et de musique, mis à disposition gratuitement dans les espaces du centre urbain d'expression et de création, en particulier les jeunes entre 16 et 29 ans issus de milieux défavorisés et les étudiants fragiles économiquement.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Le projet global (opération et action) impliquera, pour réussir, la prise de contacts nombreux avec divers acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, en particulier aux moments de l'élaboration du plan de gestion du centre urbain d'expression et de création et du démarrage du projet 1.2 en lien – fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création. D'ailleurs, une plateforme de concertation sera mise en place dans le cadre du développement du projet ; en réunissant des représentants des acteurs ixellois actifs sur ces thématiques, cette plateforme permettrait de créer du lien entre le centre urbain d'expression et de création et les quartiers et de rendre sa programmation et sa gestion la plus utile aux publics ixellois.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

L'inclusion sociale constitue fondamentalement l'objectif primordial du projet.

Au niveau genre, tant par la non-spécialisation de l'offre mise à disposition, que par un contrôle social recherché maximal dans l'architecture, que par le choix de sports et de pratiques culturelles organisées ou rendues possibles dans le lieu, le centre urbain d'expression et de création constituera un espace au moins autant destiné aux femmes qu'aux hommes. Le cahier des charges du bureau d'études en charge de la rénovation mais aussi les activités qui prendront place dans le lieu fonctionnel garantiront ce caractère genré volontaire.

Etant donné l'architecture de la maison et la topographie des deux parcelles, et dans la volonté de respecter la situation existante qualitative, toute la maison ne sera pas rendue accessible aux PMR. Toutefois, une partie importante de l'infrastructure le sera.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

La plateforme de concertation qui sera mise en place ainsi que les liens qui seront à opérer avec le travail mené dans le cadre du projet Matongray, aussi présent dans le programme PDV2 2021-2025, permettront d'augmenter la mixité sociale, qui constitue un objectif essentiel du projet du Centre urbain d'expression et de création. En effet, grâce à ces deux leviers, des publics généralement peu atteints par les projets publics socio-culturels et sportifs le seront.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création sera balisé dans un plan de gestion, formalisé dans un règlement d'ordre intérieur, et observé, durant la vie du projet, par la plateforme de concertation. Ces modalités de gestion viseront l'optique de transition vers la ville durable, tant dans l'organisation de la vie du Centre urbain d'expression et de création que dans ce qu'il créera comme incidences sur l'extérieur, en particulier la mobilité de ses usagers.

Ce fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création souhaité exemplaire s'inscrira dans la continuité du projet architectural (projet 1.1, opération, « Centre urbain d'expression et de création »), particulièrement ambitieux sur les aspects eau, évolutivité, acoustique et biodiversité. Un accent sera mis sur la gestion écologique du bâtiment (eaux, électricité, déchets), mais aussi au travers des activités qui y seront organisées, notamment l'alimentation en lien avec le jardin.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

Le projet 1.2 vise à ce qu'en décembre 2025 :

- minimum 50 utilisateurs différents utilisent la partie SALON, chaque semaine
- minimum 20 utilisateurs différents utilisent la partie LIEU D'EXPRESSION, pour y réaliser des projets personnels, chaque semaine
- minimum 50 utilisateurs différents participent à des activités organisées par les associations partenaires dans la partie LIEU D'EXPRESSION, chaque semaine
- minimum 10 personnes différentes participent en moyenne aux événements organisés dans la partie DEBATS ET RENCONTRES
- tant des femmes que des hommes utilisent le Centre urbain d'expression et de création.

9. Impacts attendus :

Au terme de l'exécution du projet 1.2, on peut s'attendre à des impacts notables du fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création sur le plan de la cohésion sociale : le Centre urbain d'expression et de création, fonctionnel en gestion transitoire, puis hors les murs, puis pendant 6 mois dans le bâtiment rénové entre juillet et décembre 2025, permettra aux habitants d'Ixelles de sortir de leur isolement, de progressivement s'autonomiser dans la réalisation d'un projet, parfois collectif. Ce faisant, l'inclusion sociale de nombreuses personnes aura augmenté ; cela constituera un plus substantiel dans leur intégration sociale voire dans leur transition vers l'emploi.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- acquisition du bien Couronne 40 par la Commune sur fonds propres prévus à l'automne 2020 ;
- respect du planning de la réalisation de la rénovation du bâtiment Couronne 40, pour permettre au projet 1.2 de véritablement faire démarrer le projet dans toute son envergure, dans ses murs rénovés et son équipement adéquat, à partir de juillet 2025 ;
- bonne réceptivité des partenaires associatifs, parties-prenantes au projet 1.2, dans le cadre de la plateforme de concertation.

Indicateurs de résultats :

Ces mêmes indicateurs seront utilisés pendant les trois moments de la vie du projet 1.2 : (1) gestion transitoire dans le bâtiment non rénové (courant 2021 - décembre 2023) ; (2) hors les murs (janvier 2024 - juin 2025) ; (3) fonctionnement régulier dans le bâtiment rénové (juillet 2025 - décembre 2025).

- nombre d'utilisateurs différents, par semestre ;
- nombre d'heures d'activités organisées dans la partie LIEU D'EXPRESSION, par semestre ;
- nombre d'heures d'activités organisées dans la partie DEBATS ET RENCONTRES, par semestre ;
- nombre d'utilisateurs différents inscrits aux activités organisées par les associations partenaires dans la partie LIEU D'EXPRESSION (par groupes d'âge, par genre), par semestre ;
- nombre d'utilisateurs différents ayant utilisé la partie LIEU D'EXPRESSION, pour y réaliser des projets personnels (par groupes d'âge, par genre), par semestre ;
- taux de satisfaction des utilisateurs en décembre 2025 (fin de l'action) ;
- nombre d'heures d'ouverture en accès libre (partie SALON) par semestre.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire² :

La phase préparatoire consiste en l'embauche de l'équipe (un coordinateur et un ouvrier technicien polyvalent) courant 2021.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet viserait a priori à couvrir l'entièreté de la période d'exécution du subside PDV2 (5 ans), soit de 2021 à janvier 2026.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet 1.2 connaîtra 3 phases distinctes : (1) gestion transitoire dans le bâtiment non rénové (courant 2021 - décembre 2023) ; (2) hors les murs (janvier 2024 - juin 2025) ; (3) fonctionnement normal dans le bâtiment rénové (juillet 2025 - décembre 2025). Selon ces 3 phases, la localisation de l'action changera. Pendant la phase (2) hors les murs, la localisation dépendra des partenariats et relations que l'équipe en charge du projet 1.2 aura réussi à développer avec les relais dans le quartier ; dans ce contexte, les activités

² Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

pourront avoir lieu, tant en extérieur dans l'espace public, que dans des locaux communaux ou chez des partenaires rassemblés dans la plateforme de concertation.

14. Engagement de personnel :

Le projet prévoit a priori l'engagement, de courant 2021 à décembre 2025, de 2 collaborateurs :

- un coordinateur du Centre urbain d'expression et de création (ETP, niveau B, avec qualification, 45.000 euro/an), qui sera responsable et porteur du projet 1.2, et futur coordinateur du Centre urbain d'expression et de création, en bonne et due forme ;
- un assistant (ETP, niveau C, avec qualification, 39.000 euro/an), qui permettra le démarrage pratique des activités du Centre urbain d'expression et de création, en particulier en gérant les aspects accueil et entretien quotidien).

Les engagements pourront néanmoins, au vu du développement du projet, évoluer au niveau du planning d'engagement, du nombre d'engagements, et de niveaux d'engagements, en restant dans la même enveloppe.

Pendant la première année de la période d'exécution, 2021, le projet sera initié par le service de la Rénovation urbaine (Commune d'Ixelles) ; les besoins de ressources humaines ad hoc seront donc peu importants cette année-là.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

La programmation du Centre urbain d'expression et de création aux 3 phases du projet 1.2 sera conforme à la programmation pérenne du Centre urbain d'expression et de création, en particulier sur ses aspects :

1- SALON : ouvert à tous et sans conditions, et particulièrement aux 16-29 ans, il offre un accueil bienveillant, qualitatif et libre, avec documentation et ordinateurs mis à disposition ;

2- LIEU D'EXPRESSION : des activités d'expression socio-culturelle et corporelle sont organisées. Cet espace permet autant l'activité libre que l'activité encadrée par des associations partenaires. Pour ce faire, l'espace ménagera différents coins ad hoc pour différentes disciplines ;

Les activités seront :

- expression corporelle : yoga, tai-chi, pilates, etc. ;
- activités socio-culturelles, avec des salles dédiées à l'initiation et à la répétition pour le théâtre, la danse, la musique, et avec des salles dédiées aux activités de créations audiovisuelles (vidéos, radio, etc.) ;

3- DEBATS ET RENCONTRES : des rencontres et débats sont organisés. Ce sous-espace pourra servir pour (1) des rencontres-débats ouvertes sur les quartiers, (2) des réunions d'associations locales, (3) des soirées cinéma avec débat, cafés philosophiques, etc.

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2021	État des lieux technique de Couronne 40 avant rénovation	Objectiver les capacités techniques avant travaux.	2021	2021	Une fois

2021	État des lieux pratique des possibilités d'exploiter en gestion transitoire Couronne 40 et démarches technico-administratives afférentes.	Permettre le fonctionnement du lieu en gestion transitoire.	2021	2021	Une fois
2021-2022	Mise en place de la plateforme de concertation et son animation (2021-2025)	S'insérer dans le quartier et faire connaître le lieu.	2021	2025 et au-delà	Tâche au long cours
2021	Elaboration d'un ROI pour la gestion transitoire du bien	Baliser la gestion transitoire.	2021	2021	Une fois
2024	Élaboration du futur plan de gestion du Centre	Préparer le fonctionnement pérenne du Centre.	2024	2024	Une fois
2021-2023	Elaboration et exécution d'une programmation pour les années 2021, 2022, 2023 en gestion transitoire	Préfigurer le Centre urbain d'expression et de création.	Courant 2021	Décembre 2022	Tâche au long cours
2022-2023	Recherche et formalisation d'accords pour des lieux permettant l'accueil du Centre en période hors les murs (automne 2023 – été 2025)	Permettre le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création pendant les travaux.	Janvier 2022	Décembre 2023	Tâche au long cours
2023-2025	Exécution d'une programmation pour la période automne 2023 – été 2025 hors les murs	Permettre le fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création pendant les travaux.	automne 2023	été 2025	Tâche au long cours
2025	Mise en place d'un ROI pour la gestion du Centre dans ses murs après rénovation (juillet 2025 – décembre 2025)	Optimiser le démarrage du projet pérenne.	Janvier 2025	Juin 2025	Une fois
2025	Elaboration et exécution d'une programmation dans ses murs après rénovation (juillet 2025 – décembre 2025)	Optimiser le démarrage du projet pérenne.	Janvier 2025	Juin 2025	Tâche au long cours

D. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV2	31.000	104.000	98.000	98.000	109.000	440.000
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0

Total	31.000	104.000	98.000	98.000	109.000	440.000
--------------	--------	---------	--------	--------	---------	---------

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ³	0	0	4.000	4.000	0	8.000
Personnel	21.000	84.000	84.000	84.000	84.000	357.000
Fonctionnement	10.000	20.000	10.000	10.000	25.000	75.000
Total	31.000	104.000	98.000	98.000	109.000	440.000

Informations sur l'investissement/briques

Le budget fonctionnement prévu permettra :

- le suivi administratif du projet par le coordinateur : mobilier, petites fournitures de bureau, laptop et imprimante, charges diverses en gestion transitoire ;
- la logistique et l'intendance de la réalisation des actions du projet : ateliers, cours, etc.

Informations sur l'investissement/briques

L'essentiel de l'investissement briques va être constitué par le projet en lien 1.1, opération, « Centre urbain d'expression et de création ».

Toutefois, 4.000 euro pour 2023 et 2024 sont prévus pour effectuer, le cas échéant, les petits investissements nécessaires à la phase du projet hors les murs.

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : OUI NON

Pour pérenniser le projet, le coordinateur, au fur et à mesure que le Centre urbain d'expression et de création montera en puissance, multipliera les contacts et élaborera un modèle de gestion, pour permettre que le Centre urbain d'expression et de création puisse continuer ses activités dans le bâtiment Couronne 40 au-delà de décembre 2025. Des financements extérieurs seront recherchés, mais le cas échéant, la Commune conservera le bien en gestion.

³ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 » **FICHE DE PROJET - ACTION**

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : **2.1 _ végétalix**

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60 alinéa 1er 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

à titre secondaire (pour le volet (1)) :

§ 1^{er} - Les opérations et actions garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics et du développement d'infrastructures de quartier permettant de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociétale, visées à l'article 60, alinéa 1er, 1° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions et opérations permettant de transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Benjamin Assouad
Tél. : 02 643 59 95
E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>
Expériences utiles : plusieurs programmes Revitalisation Urbaine, tant Contrats de quartiers que programme Politique de la Ville

3. Partenaires du projet :

Dans le développement du projet, divers partenariats devront être noués. Toute une série de partenaires seront contactés par exemple : Malinard, Outilthèque-Ixelles, Maison de l'Amérique Latine, etc. Divers services seront associés au développement du projet par exemple : service des Plantations, service Espaces Publics, service de l'Urbanisme, etc.

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Cette végétalisation se traduira au travers de 4 volets :

- (1) installation de 1 à 3 parklets dans l'espace public par la Commune qui seront gérés par des partenaires associatifs ;
- (2) mise en place d'ateliers gratuits pour les Ixellois pour construire avec eux des jardinières/bacs pour balcons/terrasses, et qu'ils pourront installer sur des espaces privés visibles depuis l'espace public ;
- (3) contribution à la gestion et à l'entretien de la toiture potagère du projet Feder Lagum (de mi-2021 à décembre 2025) et à l'espace vert créé par le projet PDV2 2021-2025 1.1 de Centre urbain d'expression et de création (courant 2025) par une équipe en insertion socio-professionnelle ;
- (4) accompagnement de projets de végétalisation dans l'espace public (maillage vert), en synergie avec le volet (3) Lagum et Centre urbain d'expression et de création (de mi-2021 à décembre 2025).

volet (1) parklets.

Le coordinateur du projet élabore les documents de marché d'un marché public Conception/exécution dont l'objet consistera en la réalisation d'un design Végétalix adaptable pour la conception de parklets et la conception de jardinières et l'étude pour la conception, en lien, de 1 à 3 parklets originaux, et leurs réalisations.

Dans le cahier des charges du marché public, les ambitions minimales concernant les parklets doivent être décrites : constructions non temporaires ; matériaux et finitions de qualité mais robustes et maximisant la récupération ; présence dans le parklet de plusieurs coins distincts : assises et tables façon salon urbain, valves d'information, bacs pour plantations, lieu verdurisé, parking vélo. Une dimension de parcours (avec carte incrustée dans les parklets) serait aussi prévue.

Chaque parklet sera installé devant un lieu socio-culturel d'Ixelles partenaire, qui en deviendra le gestionnaire et l'animateur. Cette relation sera décrite dans une convention Commune-Partenaire. La temporalité de cette relation devra durer 15 ans au moins. Ce parklet deviendra un lieu de vie de l'espace public ixellois, en plus d'être une vitrine du lieu socio-culturel dont il dépend – beaucoup de ces lieux socio-culturels sont peu visibles en l'état, car installés dans des maisons bruxelloises banales.

La mission est lancée et le pilote du projet la suit, en veillant à ce que les futurs gestionnaires des parklets soient associés au travail de conception du BE.

Les partenaires gestionnaires pourraient être : Malinard, Outilthèque-Ixelles, Maison de l'Amérique Latine.

volet (2) jardinières.

Le pilote de projet avec une asbl partenaire prestataire, Outilthèque Ixelles, organisera régulièrement, tout au long de la phase d'exécution de PDV2 2021-2025, des ateliers

workshop (au minimum 15 entre courant 2022 et décembre 2025), dans lesquels, les habitants inscrits au préalable, pourront construire, avec des matériaux fournis, des outils mis à disposition, et les conseils du personnel ad hoc, des jardinières correspondant au design Végétalix conçu dans le cadre du MP lancé.

Ces ateliers workshop jardinières commenceront, dans leur format « jardinières », courant 2022, le design des jardinières étant lié au design à concevoir dans le cadre du MP étude lancé dans le cadre du volet (1).

Les ateliers workshop pourraient aussi donner lieu à des végétalisations de pieds d'arbres, autour des parklets installés.

volet (3) et (4) maillage vert / sensibilisation et apprentissage.

La mise-en-place proposée de maillage vert consiste en la mobilisation des citoyens pour la réalisation de projets collectifs de végétalisation de l'espace public. Ces projets pourront être de formes diverses : installation de jardinières/bacs, pose de plantes grimpantes sur des façades, interventions vertes dans des interstices de l'espace urbain.

Ce processus sera accompagné de moments de dynamiques collectives, tels que des fêtes de quartier et des ateliers d'apprentissage en lien avec les plantations.

Ce maillage vert s'appuiera sur deux lieux emblématiques du quartier : la toiture du projet Lagum et le jardin du Centre urbain d'expression et de création. Ces lieux pourront devenir des lieux supports des animations, lieux éventuels de bouturages, d'enracinages, etc.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Le projet Végétalix consiste à répondre à la situation de faible végétalisation des quartiers Matonge et Gray. Végétalix se propose de mobiliser divers acteurs ixellois et d'impliquer des citoyens, dans une dynamique de végétalisation des quartiers en différentes localisations.

En outre, de nombreuses demandes de végétalisation de l'espace public ont été reçues dans le cadre du Contrat de Quartier Athénée (projet Connecteurs) ; elles n'ont pas pu être toutes rencontrées à ce jour.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

Le projet 2.1 Végétalix renforcera le projet 1.1 de Centre urbain d'expression et de création dans le cadre de PDV2 2021-2025 et le projet de toiture potagère Lagum dans le cadre du programme FEDER 2014-2020.

Concernant le projet Feder Lagum, Végétalix contribuera à la gestion et à l'entretien de la toiture potagère pendant toute la durée du projet.

Concernant le Centre urbain d'expression et de création, Végétalix contribuera à la gestion et à l'entretien de l'espace vert.

- Un projet similaire existe déjà ? : OUI NON

6. Public visé :

Le projet vise tous les habitants d'Ixelles dont le domicile se trouve dans la Zone de Revitalisation urbaine, et qui souhaitent, par leur investissement dans le projet Végétalix, participer de la végétalisation du territoire communal (espace public et espace privé vu depuis l'espace public). De manière plus précise, selon les volets du projet :

volet (1) parklets : associations partenaires ; membres et usagers des associations partenaires ; habitants proches ; usagers des espaces publics.

volet (2) jardinières : Ixellois habitant au sein de la ZRU ixelloise.

volet (3) et (4) maillage vert / sensibilisation et apprentissage : habitants d'Ixelles ; usagers d'Ixelles.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Une communication ad hoc permettra d'informer la population des activités gratuites à venir dans les quartiers dans le cadre de Végétalix.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

A mi-parcours de l'avancement du projet, le coordinateur Végétalix évaluera si les activités organisées dans le cadre du projet rassemblent un public varié (genre, handicap, origine ethnique et culturelle). Si l'évaluation conclut que le public n'est pas varié, le coordinateur activera des canaux spécifiques pour faire en sorte que le public qui profite du projet soit équilibré au niveau du genre, du handicap, et de l'origine ethnique et culturelle.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

Pour assurer une mixité sociale plus importante dans la participation aux ateliers, des collaborations ad hoc avec BinHôme et le CPAS d'Ixelles pourront être mis en place. Pour rappel, BinHôme est déjà un partenaire significatif de la politique de la ville axe 2 à Ixelles, un projet de home communautaire social et de *kindercafé* avec espace public requalifié étant en cours de réalisation dans le cadre de PDV2 2017-2020 rue des Cygnes.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en l'activation des canaux de communication des partenaires au projet : Refresh ; Outilthèque ; Cygnes ; Elzenhof ; Maison de l'Amérique Latine, etc.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Le projet Végétalix s'inscrira intensément dans une optique de transition ville durable, et en particulier :

- dans une démarche Good Food, pour sa dimension potagère ;
- dans une perspective Zéro déchets et économie circulaire, au niveau de la récupération de matériaux pour la confection partielle des parklets et des jardinières ;
- dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, d'atténuation du changement climatique, et d'amélioration de la biodiversité locale, au niveau de la végétalisation de l'espace public.

L'ensemble du projet produira des effets bénéfiques sur le bien-être psychologique des habitants et usagers des quartiers d'Ixelles concernés.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

Le projet Végétalix vise que chaque atelier du volet (2) – mise en place d'activités gratuites pour les Ixellois pour construire avec eux des jardinières/bacs pour balcons/terrasses – et chaque événement du volet (4) rassemble entre 10 et 20 participants, qui se seront ainsi sensibilisés aux principes de végétalisation.

Moyennant l'organisation de 5 ateliers minimum par an de juillet 2023 à décembre 2025 (15 minimum en tout), cela signifie que 100 à 300 personnes pourront avoir profité des ateliers fabrication de jardinières – les ateliers volet (2) seront limités à une seule participation par Ixellois.

Les événements du volet (4) ne seront pas limités en participation, les gens pourront venir plusieurs fois, les sujets des événements changeant.

9. Impacts attendus :

Au terme de l'exécution du projet 2.1, on peut s'attendre à des impacts notables en termes de :

- végétalisation de l'espace public ixellois dans la ZRU : jardinières vues depuis l'espace public, parklets végétalisés pour partie, pieds d'arbres valorisés ;
- visibilité accrue de plusieurs partenaires associatifs dans l'espace public grâce aux parklets ;
- capacité de certains Ixellois augmentée au niveau des compétences en jardinage ;
- gain en termes de qualité de l'espace public, grâce à la création de 1 à 3 parklets dans les quartiers et leurs prises en gestion par des partenaires associatifs ;
- toiture potagère du projet Lagum et espace vert du Centre urbain d'expression et de création, en états plus qualitatifs grâce au soutien de Végétalix ;
- davantage de lien social par les nouveaux moments créés autour de la végétalisation ;
- l'insertion socio-professionnelle de personnes par la mise-en-emploi de plusieurs personnes.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- bonne réceptivité des partenaires associatifs, parties-prenantes au projet 2.1, dans le cadre de la mise en place de la gestion déléguée des parklets ;
- bonne réceptivité du public ixellois pour la participation aux ateliers volet (2) de fabrication de jardinières.

Indicateurs de résultats :

volet (1) parklets :

- niveau d'utilisation des parklets ;
- niveau de satisfaction des usagers des parklets ;
- niveau d'entretien des parklets ;

volet (2) jardinières :

- minimum 15 ateliers workshop « jardinières » ;
- nombre de personnes participants aux ateliers ;
- nombre de jardinières installées dans des espaces privés vus depuis l'espace public ;

volet (3) contribution à la gestion de la toiture Lagum et de l'espace vert du Centre urbain d'expression et de création :

- niveau d'entretien organisé ;

volet (4) organisation d'ateliers de sensibilisation et d'animation autour de la verdurisation :

- nombre d'ateliers organisés par an ;
- nombre de personnes participants aux ateliers.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁴ :

Engagement d'un coordinateur ETP de niveau B par la Commune. Il pilotera le projet dans ses 4 volets.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet dans sa globalité commencera a priori courant 2021 et s'achèvera en décembre 2025.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet Végétalix 2.1 sera situé en diverses localisations du quartier – espace public, parklet devant les partenaires associatifs et pieds d'arbres autour, locaux de l'outilthèque pour la réalisation des ateliers jardinières, jardin du Centre urbain d'expression et de création, toiture potagère Lagum, balcons de logements privés vus depuis l'espace public. Ce faisant, le rendu de la végétalisation sera très impressionniste, avec une multitude de touches vertes dans le quartier, ce qui fera une forte sensation.

14. Engagement de personnel :

Le projet prévoit l'engagement pour toute la période du subside (du second semestre 2021 à décembre 2025) de 3 collaborateurs ; ils seront en charge de tous les volets du projet, soit (1), (2), (3), et (4) :

- un coordinateur de projet (ETP, niveau B, 45.000 euro/an), qui sera responsable et porteur du projet 2.1 ;
- deux hommes de métier apprenants dans le cadre de l'ISP pour aider le coordinateur (ETP, 15.000 euro/an).

Les engagements pourront néanmoins, au vu du développement du projet, évoluer au niveau du planning d'engagement, du nombre d'engagements, et de niveaux d'engagements, en restant dans la même enveloppe.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
<i>Courant 2021</i>	<i>Engagement des collaborateurs</i>	<i>Permettre l'exécution du projet</i>	<i>Courant 2021</i>	<i>Courant 2021</i>	<i>Une fois</i>

⁴ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Juillet 2021 - décembre 2025	Contribution à la gestion et à l'entretien de la toiture potagère du projet Feder Lagum (de janvier 2025 à décembre 2025) et à l'espace vert créé par le projet PDV2 2021-2025 1.1 de Centre urbain d'expression et de création. Végétalisation du quartier en lien avec les initiatives des habitants.	Contribuer à la gestion d'un nouvel espace vert (volet (3)), et, soutenir des moments collectifs avec les habitants dans une perspective de végétalisation (volet(4)).	Juillet 2021	Décembre 2025	Tâche au long cours
Été 2022	Lancement du MP conception exécution pour le design et la construction/placement des parklets et le design des jardinières	Développer un design pour le projet	Juin 2022	Septembre 2022	Une fois
2021	Conventionnement avec l'outilthèque pour la collaboration avec la Commune pour l'étude design, et, la préparation et la réalisation des ateliers jardinières	Formaliser l'organisation à venir des ateliers jardinières	printemps 2021	Décembre 2022	Une fois
2022	Conventionnement avec les partenaires futurs gestionnaires et animateurs des parklets	Permettre la gestion des parklets par des partenaires hors Commune	Septembre 2022	Décembre 2022	Une fois
Printemps 2023	Finalisation du volet design de jardinières	Etre en mesure d'organiser les ateliers	Avril 2023	Avril 2023	Une fois
Été 2023 – décembre 2025	Organisation des ateliers jardinières (minimum 5 par an)		Juillet 2023	Décembre 2025	5 par an
Fin 2023	Installation des parklets dans l'espace public devant les partenaires du projet	Visibiliser par les parklets les partenaires au projet dans l'espace public	Décembre 2023	Décembre 2023	Une fois
2023-2025	Gestion et animation des parklets par les partenaires du projet	Visibiliser par les parklets les partenaires au projet dans l'espace public	Janvier 2023	Décembre 2025	Tâche au long cours

D. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV	105.000	135.000	128.000	98.500	86.157	552.657
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	105.000	135.000	128.000	98.500	86.157	552.657

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ⁵	45.000	37.500	37.500	5.000	0	125.000
Personnel	37.500	75.000	75.000	75.000	75.000	337.500
Fonctionnement	22.500	22.500	15.500	18.500	11.157	90.157
Total	105.000	135.000	128.000	98.500	86.157	552.657

Informations sur les frais de fonctionnement

- frais de coordination du projet (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, communication) de 2021 à 2025 (2.500 euro par an) : 12.500 euro ;
- frais divers pour la mise-en-place pratique du maillage vert et l'organisation des moments de sensibilisation et d'apprentissage (volet (3) et (4)) : 10.000 euro par an de 2021 à 2024 et 2.657,21 euro en 2025 ;
- conventionnement avec une asbl, Outilthèque Ixelles, pour la collaboration avec la Commune pour l'étude design, et, la préparation et la réalisation des ateliers jardinières ; pour la collaboration sur l'étude et la préparation des ateliers jardinières, 20.000 euro seront prévus pour Outilthèque Ixelles en 2021 et 2022 (10.000 euro chaque année) ; un minimum de 15 ateliers jardinières (1.000 euro par atelier) de courant 2021-2022 à décembre 2025, matériel pour les jardinières et utilisation d'outils compris : 15.000 euro (3.000 euro en 2023 et 6.000 euro en 2024 et 2025) ;

Informations sur les frais d'investissement

- achat matériel de jardinage pour les jardiniers Végétalix en 2021 et en 2024 : 45.000 euro en 2021 et 5.000 euro en 2024 ;
- MP conception exécution, conception/construction/placement de 1 à 3 parklets et/ou autres dispositifs + conception d'un design de jardinière associé : 75.000 euro.

⁵ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : OUI NON

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :

La gestion de la toiture potagère du projet Lagum ainsi que l'entretien de l'espace vert du Centre urbain d'expression et de création (projet 1.1) seront poursuivis après décembre 2025.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »
FICHE DE PROJET- ACTION

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : **2.2 _ matongray**

Objectif opérationnel :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60 alinéa 1er 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens.

F. PORTEUR DU PROJET

23. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

24. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Benjamin Assouad
Tél. : 02 643 59 95
E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>
Expériences utiles : plusieurs programmes Revitalisation Urbaine, tant Contrats de quartiers que programme Politique de la Ville

25. Partenaires du projet :

Dans le développement du projet, divers partenariats devront être noués par le coordinateur du projet. En particulier, une coordination socio-culturelle ad hoc sera mise en place pour appuyer la réalisation du projet. Une collaboration étroite avec Ixelles-Prévention sera mise en place. Toute une série de partenaires seront contactés par exemple : Ixelles-Prévention, Malinard, SOS-Jeunes, Emergence, l'asbl de cohésion sociale, Lire et Ecrire, les écoles du quartier, les acteurs culturels du quartier, les services communaux dédiés, etc.

G. CONCEPTION DU PROJET

26. Description brève du projet :

Complémentaire aux projets 1.1 et 1.2 de création et de fonctionnement du Centre urbain d'expression et de création, le projet 2.2 Matongray vise à promouvoir, à faciliter et à accompagner la création de projets collectifs, citoyens et associatifs. Avec sa vocation socio-culturelle et socio-économique et son objectif général d'inclusion sociale, le projet 2.2 cible en particulier les publics fragilisés.

Pour rencontrer cet objectif, le projet 2.2 Matongray s'organisera autour de 2 volets :

- (1) une coordination socio-culturelle de bon niveau pour fédérer un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants ;
- (2) une enveloppe budgétaire (390.000 euro) à gérer sous forme d'octroi de subsides ou de commande de prestation, dans le cadre d'appels à projets le cas échéant, répartis sur les années 2021-2025.

La coordination socio-culturelle, animée par le coordinateur du projet, en année d'installation 2021, aura, entre autres, pour objectif, de mettre en place une méthodologie de gestion de l'enveloppe budgétaire, année par année. **En outre, au démarrage du projet, une fois que la coordination socio-culturelle sera en place, un diagnostic allant de Matonge à Gray, partagé par les membres de la coordination, sera posé.** Cela permettra de dégager des thématiques d'action.

En 2021, en 1^{ère} année du projet, la coordination culturelle fera le choix d'une répartition budgétaire entre les thématiques d'action.

Les projets émanant des thématiques d'action retenues devront être en lien avec les objectifs opérationnels de la Politique de la Ville, décrits à l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

A titre d'exemples, ces thématiques pourront porter sur :

- l'identité du quartier Matonge et son marquage dans l'espace public ;
- l'identité du quartier Gray et de la vallée du Maelbeek et son marquage dans l'espace public ;
- tout projet relevant de l'animation socio-culturelle portée par les acteurs de terrain mettant en valeur les dynamiques sociales du quartier ;
- la pratique artistique et sportive.

L'enjeu de ces actions devra être dans tous les cas de favoriser : la mixité de genre ; l'ouverture culturelle ; la participation ouverte à tous et à toutes ; la mise-en-valeur des talents du quartier ; l'expression citoyenne.

27. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Un des objectifs de la revitalisation urbaine à Bruxelles est de faire société, ce qu'on peut illustrer comme le fait de vouloir rassembler des Bruxellois dans divers projets, indépendamment de leurs caractéristiques sociales, économiques, et culturelles. Durant la dernière décennie, de nombreux événements marquants ont montré que beaucoup devait encore être fait en la matière, beaucoup de Bruxellois demeurant très peu en contact avec l'ensemble de la société. En particulier, beaucoup de jeunes bruxellois peinent encore à s'insérer sur un marché du travail aujourd'hui très concurrentiel. Mais la

problématique est similaire pour d'autres publics fragilisés : personnes précarisées, minorités, etc.

Dans les quartiers allant de Matonge à Gray (toute la ZRU ixelloise, au nord de la rue de la Brasserie et à l'est de la chaussée d'Ixelles), cette problématique est particulièrement aiguë. La situation sociale problématique autour du site de Châtelailon-Plage, un espace au centre du périmètre Matongray, fait l'objet d'une attention particulière de la Commune depuis plusieurs mois, et particulièrement auprès du service Ixelles-Prévention.

C'est pourquoi le projet Matongray se justifie.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON
- Un projet similaire existe déjà ? : OUI NON

28. Public visé :

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?
(Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre, décrivez comment vous pensez atteindre le public de filles-femmes par exemple)

Il faudra être particulièrement attentif à enrichir le projet d'éléments substantiels issus du terrain et des forces vives des quartiers, ceci pour que le projet soit le plus ancré dans les quartiers et appropriable par ses habitants et usagers.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

Pour viser une inclusivité la plus grande du projet Matongray, le moment du diagnostic mené avec le soutien de la coordination socio-culturelle sera crucial et devra permettre l'enracinement le plus fort du projet dans l'environnement humain des quartiers.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

Les documents des appels à projets et autres actions doivent porter des ambitions de vulgarisation et de clarté, en particulier pour les thématiques en lien avec l'identité de Matonge et le parcours urbain de la rue Gray.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations majeures actives de la chaussée de Wavre à la rue Gray, pour qu'ils relaient les actions communales, et le cas échéant, répondent à l'appel ad hoc.

29. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Les modalités d'action du projet de coordination/communication viseront l'optique de transition vers la ville durable.

En termes de durabilité, les dimensions éclairage et qualité environnementale des matériaux seront particulièrement regardées.

30. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

- diverses initiatives et actions qui améliorent l'inclusion sociale d'habitants du quartier : jeunes en décrochage, personnes en difficulté d'intégration, membres de minorités hors des dynamiques urbaines
- diverses initiatives et actions qui génèrent des impacts positifs sur l'espace public de Matonge et de la rue Gray.

31. Impacts attendus :

- une inclusion sociale renforcée pour beaucoup de personnes qui fréquentent les quartiers Gray et Matonge ;
- une visibilité de la réalité culturelle et historique de Matonge améliorant l'image du quartier vers l'extérieur et vers l'intérieur ;
- une amélioration du confort du cheminement dans la rue Gray.

32. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

La réussite du projet dépendra partiellement de son appropriation par les acteurs des quartiers allant de Matonge à Gray.

Indicateurs de résultats :

- nombre de participants aux appels à projets/idées, le cas échéant aux marchés publics, en lien, lancés dans le cadre de la mission ;
- nombre de rencontres réalisées dans le cadre du diagnostic de quartier ;
- nombre de partenaires présents dans la coordination socio-culturelle.

H. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

33. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁶ (expliquez et présentez le timing prévu) :

Sera engagé un coordinateur ETP de niveau A par la Commune.

Il pilotera le projet dans ses 2 volets. Son emploi sera pris en charge sur fond propre communal.

34. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet dans sa globalité commencera en janvier 2021 et s'achèvera en décembre 2025.

35. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action:

Le projet se déroulera dans les quartiers de Matonge à Gray : toute la ZRU ixelloise, au nord de la rue de la Brasserie et à l'est de la chaussée d'Ixelles.

36. Engagement de personnel :

Le coordinateur du projet (ETP, niveau A, 60.000 euro par an pendant 5 ans) est issu du service de la Rénovation urbaine.

Il devra assurer :

⁶ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

- une coordination socio-culturelle de bon niveau : capacité à créer et à fédérer un réseau d'acteurs associatifs et d'habitants ; capacité à créer une adhésion, à susciter le dialogue, à faciliter la créativité collaborative de groupes,...) ;
- des capacités administratives de montage et suivi de projets : en particulier, il s'agira de gérer l'enveloppe budgétaire, sous forme d'appels à projets, d'octrois de subsides ou de commandes de prestation, avec le soutien de la coordination socio-culturelle et selon les thématiques définies et la méthodologie actée.

Des frais de fonctionnement et des frais d'investissement seront néanmoins mis à sa disposition par PDV2 2021-2025, pour permettre la bonne gestion de l'enveloppe budgétaire.

37. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2021	Démarrage de la mission du coordinateur	Assurer le pilotage du projet	Janvier 2021	Avril 2021	Une fois
2021	Rencontre de divers acteurs des quartiers Matonge et Gray	Installer une coordination socio-culturelle pertinente	Avril 2021	Juin 2021	Une fois
2021	Mise en place de la coordination socio-culturelle	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Juillet 2021	Septembre 2021	Une fois
2021	Etablissement d'un diagnostic de quartier partagé	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Octobre 2021	Décembre 2021	Une fois
2021	Etablissement d'une méthodologie de travail	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Octobre 2021	Décembre 2021	Une fois
2021	Décision de 5 thématiques d'actions	Baliser le travail de la coordination socio-culturelle pertinente	Octobre 2021	Décembre 2021	Une fois
2021-2025	Développement du projet selon ses 5 thématiques	Exécuter le projet Matongray	Janvier 2022	Décembre 2025	Tâche au long cours

I. MOYENS

58% par PDV2 2021-2025 et 42% par la Commune en co-financement.

38. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV	42.500	92.500	91.250	92.500	91.250	410.000
Commune	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	300.000
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	102.500	152.500	151.250	152.500	151.250	710.000

39. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ⁷	2.500	1.250	0	0	0	3.750
Personnel	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	10.000	91.250	91.250	92.500	91.250	406.250
Total	42.500	92.500	91.250	92.500	91.250	410.000

Informations sur les frais de fonctionnement

- frais de coordination du projet (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, communication) de 2021 à 2025, entre 1.250 euro et 2.500 euro par an ;
- une enveloppe budgétaire de 390.000 euro (40.000 euro en 2021 pour initier le projet, puis 90.000 euro par an de 2022 à 2025), à gérer sous forme d'octroi de subsides ou de commande de prestation, dans le cadre d'appels à projets le cas échéant.

Informations sur les frais d'investissement

- achat du matériel nécessaire au travail administratif du coordinateur, soit un ordinateur, une imprimante, de petit mobilier, 2.500 euro puis 1.250 euro en 2021 puis en 2022.

J. CONTINUATION DU PROJET

40. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation

Politique de la ville : OUI NON

Il sera temps, une fois la période d'exécution de PDV2 2021-2025 achevée, de faire l'évaluation du projet 2.2 et des multiples initiatives qu'il aura pu soutenir, pour juger, au mieux, à ce moment-là, de la situation des quartiers allant de Matonge à Gray. Ces quartiers auront alors peut-être davantage besoin d'autres types d'actions ou d'opérations.

⁷ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »
FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : **2.3 _ animation Malinard**

Objectif opérationnel :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60, alinéa 1er, 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : Ilias Riahi

Fonction : président du Conseil d'Administration

Adresse : avenue Kersbeek 183, 1190 Forest

Tél. : 0485/ 92 06 50

E-mail : ilias-riahi@hotmail.com

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Malinard

Forme juridique : asbl

Siège social : petite rue Malibran 14, 1050 Ixelles

Objet social : l'association a pour but principal de viser à l'émancipation des jeunes principalement âgés de 12 à 26 ans.

Personne de contact : Estelle Marié

Tél. : 0491/ 08.99.90

E-mail : mjmalinard@gmail.com

Site Internet : www.malinard.be [en cours de construction]

Instagram : <https://www.instagram.com/mjmalinard/>

Facebook : <https://www.facebook.com/MJMalinard/>

N° de compte bancaire : BE59 0689 0974 3526

Connaissance du périmètre : l'asbl Malinard est active depuis 2018 et développe depuis un travail avec les jeunes d'Ixelles à partir de la localisation de son implantation en voie de finalisation, située petite rue Malibran, près de la place Flagey, de la rue Gray et de la rue Malibran.

Expériences utiles : financement d'une action adéquate dans le cadre de PDV2 2017-2020, et fonctionnement comme Maison de Jeunes depuis 2018.

Connaissance du fonctionnement de la Commune ? bonne connaissance, notamment en raison du soutien de la Commune au fonctionnement de Malinard.

3. Partenaires du projet :

Dans le développement du projet, divers partenariats devront être noués par l'asbl Malinard pour que le projet fonctionne au mieux.

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Le projet 2.3 « animation Malinard » vise à développer une bonne relation entre les jeunes du quartier et le voisinage, et ainsi, faire du lieu Maison de Jeunes petite rue Malibran et son espace public devant, un lieu de rencontre et de partage, et non un lieu de tension.

Le projet d'animation se développera dans l'espace public de la petite rue Malibran et dans la Maison de Jeunes Malinard, petite rue Malibran 14. Néanmoins, aujourd'hui temporairement, Malinard développe ses activités dans un local communal rue Gray 232, dans l'attente de la réception du bâtiment maison de Jeunes, petite rue Malibran.

L'espace public aux abords de la future maison de jeunes pourra être, via l'activation par les jeunes, approprié par l'ensemble des riverains.

L'objectif de l'asbl Malinard est de devenir une Maison de Jeunes agréée par la Communauté Wallonie-Bruxelles le plus rapidement possible. Son fonctionnement est donc calqué sur le fonctionnement des maisons de jeunes agréées.

Malinard propose en l'état des ateliers et des projets hebdomadaires socio-culturels et sportifs, en plus de dix heures d'accueil des jeunes dans son bâtiment lors de la semaine. Les heures d'accueil et les heures d'atelier ou de projet ne se superposent jamais pour que le public visé soit pleinement investi dans chacun d'entre eux. C'est a priori le fonctionnement qui sera poursuivi dans le cadre du projet 2.3 Malinard.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

En 2019-2020 un équipement public type maison de jeunes a été construit au niveau de la petite rue Malibran dans le cadre du Contrat de Quartier Maelbeek. Cet équipement public est exploité par l'asbl Malinard qui a été créé en 2018. Un retard dans l'exécution du chantier a obligé l'asbl Malinard à démarrer son projet dans un bâtiment communal proche, rue Gray 232.

Si l'asbl Malinard a commencé à fonctionner en développant ses propres actions type Maison de jeunes depuis 2019, la structure est en transition. En effet, sa reconnaissance comme maison de jeunes en bonne et due forme, qui lui permettra l'accès aux subsides ad hoc Communauté Wallonie Bruxelles, a pris du retard : situation sanitaire COVID-19 et retard dans la réception du bâtiment Maison de Jeunes. Dans ce cadre, Malinard peine à dégager des ressources pour ses animations ; un soutien de PDV2 d'une année sera utile.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

Le projet 2.3 « animation Malinard » vise à soutenir le projet de Maison de Jeunes petite rue Malibran, créé par le Contrat de Quartier Maelbeek et soutenu par la programmation 2021-2020 de la PDV2 2017-2020.

- Un projet similaire existe déjà ? : OUI NON

6. Public visé :

- les jeunes habitant et fréquentant les quartiers de l'Aulne, de Châtelailon-Plage, de la rue des Artisans et de la rue Gray ;
- les habitants du quartier, en particulier ceux des maisons rue Dillens et rue Marie-Henriette, dont les arrières donnent petite rue Malibran.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Différentes activités, animations, projets et ateliers socio-culturels sont mis en place pour atteindre le public visé. On peut citer notamment les projets visant à apprendre ou renforcer les bases techniques des jeunes sur la photographie, la vidéo, la peinture ou encore la calligraphie.

Suivant les envies du public visé, des activités sportives sont également proposées comme du grappling ou encore du football en salle.

Il est important de noter que l'ensemble de ces activités sont mises en place dans le but de favoriser l'autonomie du public visé. Ce dernier vient en effet proposer ses idées et les animateurs l'aident à les structurer et à les organiser. Le public visé est donc un acteur de premier plan du projet.

On peut donc noter que le travail de Malinard mené depuis 2018 ainsi que le travail de préparation mené par l'asbl JES dans l'espace public en amont devraient permettre d'atteindre au mieux le public visé.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

Pour viser l'inclusivité la plus grande du projet 2.3 « animation Malinard », l'asbl Malinard veillera à diversifier un maximum les profils des participants 12-26 ans aux activités mises en place.

On peut citer comme exemple le travail particulier actuellement mis en œuvre par Malinard avec Dynamo AMO et Ixelles Jeunes pour inclure les filles dans les activités, les animations et les différents projets. Ce travail sera poursuivi dans le cadre du projet 2.3.

En effet, le public, dans l'espace public, en particulier petite rue Malibran, est très majoritairement et essentiellement masculin. Ainsi, les filles, accompagnées par les animatrices, sont amenées à faire des activités ensemble, fréquenter les lieux, s'habituer aux modes de fonctionnement de l'asbl, et ceci, dans un premier temps, sans la présence de garçons dans l'objectif qu'elles se sentent plus à l'aise et viennent. Cette non-mixité est une première étape pour favoriser l'inclusion et la mixité. En effet, dès lors que les filles se sentent plus à l'aise au sein des lieux et avec les activités et qu'elles se sont appropriées ces espaces, elles n'ont plus aucun mal à participer à des activités avec des garçons. La maison de jeunes Malinard deviendra ainsi plus mixte.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

Pour assurer une mixité sociale plus importante dans la participation, des collaborations ad hoc avec BinHôme et le CPAS d'Ixelles pourront être mis en place. Pour rappel, BinHôme est déjà un partenaire significatif de la politique de la ville axe 2 à Ixelles, un projet de home communautaire social et de *kindercafé* avec espace public requalifié étant en cours de réalisation dans le cadre de PDV2 2017-2020 rue des Cygnes.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par l'ASBL Malinard (envois mails, réseaux sociaux, etc.), en plus des rencontres directes et spécifiques avec les représentants des organisations majeures actives à Ixelles sur les thématiques jeunesse.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Les modalités d'action du projet viseront l'optique de transition vers la ville durable.

Un effort particulier sera, notamment, mis en œuvre pour favoriser et conscientiser auprès des jeunes le tri des déchets. De plus, Malinard essaie de conscientiser les jeunes sur les sujets de l'alimentation durable et locale, en particulier lors des différentes activités organisées durant les vacances scolaires. Ainsi, les jeunes, encadrés par les animateurs, vont faire eux-mêmes leurs courses pour l'ensemble des repas, qu'ils doivent proposer et qui se doivent d'être équilibrés, les plus durables et locaux possibles.

On peut également noter le développement d'activités utilisant des matériaux recyclés comme les constructions de mobilier en bois recyclés. Ainsi, un stage d'une semaine pour créer et construire une bibliothèque en bois recyclé a été effectuée en août 2020 par Malinard et l'asbl Outilthèque Ixelles. Le stage ayant rencontré un grand succès chez les jeunes, un atelier hebdomadaire de construction de mobilier en bois recyclé (chaises, tables, bibliothèques, boîtes à idées, boîtes à livres, boîtes à donner...) va être mis en place dès mi-octobre 2020.

Le projet 2.3 poursuivra l'ensemble de ces aspects.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

- La réalisation de divers projets, animations et ateliers socio-culturels et sportifs.

9. Impacts attendus :

- de meilleures relations entre jeunes du quartier et habitants du quartier, en particulier ceux des maisons rue Dillens et rue Marie-Henriette, dont les arrières donnent sur la petite rue Malibran ;
- une meilleure appropriation par les jeunes du quartier de l'espace public de la petite rue Malibran ;
- une appropriation par les jeunes du quartier de la Maison de Jeunes ;
- davantage de contrôle social petite rue Malibran ;
- une utilisation par les enfants et les familles de l'espace public de la petite rue Malibran.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

La réussite du projet dépendra partiellement de la réceptivité des jeunes du quartier aux activités proposées.

Indicateurs de résultats :

- évaluation, via une enquête, du niveau de satisfaction des usagers de la petite rue Malibran, de la cohabitation, dans l'espace public petite rue Malibran, entre jeunes et habitants ;
- nombre d'heures d'ateliers et d'activités organisés ;
- nombre de jeunes participant aux activités dans l'espace public et dans la maison de jeunes ;
- évolution du nombre de participants ;
- niveau de participation des habitants aux activités de Malinard non réservées aux jeunes ;
- niveau d'utilisation par le public (adultes, enfants, personnes âgées) de la petite rue Malibran comme espace public de repos, et évolution.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire⁸:

Aucune phase préparatoire n'est nécessaire. En effet, que la maison de jeunes soit exploitée par Malinard en janvier 2021 ou non, le présent projet d'animation 2.3 aura lieu. En outre, il y a d'autant moins besoin d'une phase préparatoire pour le projet 2.3 que l'asbl Malinard existe déjà et développe déjà des activités, et ceci sans que l'équipement public type maison de jeunes petite rue Malibran ne soit déjà fonctionnel.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet dans sa globalité durera un an et commencera début 2021.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action:

Le projet se déroulera dans la maison de jeunes Malinard et/ou dans l'espace public petite rue Malibran.

14. Engagement de personnel :

L'asbl Malinard engagera un ETP animateur de niveau B.

Des frais de fonctionnement seront mis à sa disposition par PDV2 2021-2025, à hauteur de 2.500 euro pour l'année.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Différentes activités, animations, projets, ateliers socio-culturels sont mis en place, notamment par exemple, des projets visant à apprendre ou à renforcer les bases de la photographie, de la vidéo, de la peinture ou encore de la calligraphie. Suivant les envies du public visé, des activités sportives sont aussi proposées comme du football en salle ou du grappling.

Il est important de noter que l'ensemble de ces activités sont mises en place dans le but de favoriser l'autonomie du public visé. Ce dernier vient en effet proposer ces idées et les animateurs l'aident à les structurer et les organiser. Le public visé est donc un acteur de premier plan du projet.

⁸ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2021	Embauche de l'animateur	Assurer le pilotage du projet	début 2021	début 2021	Une fois
2021	Elaboration d'un programme d'activités pour l'année 2021	Planifier l'année, les lieux, le matériel, et la charge de travail	début 2021	début 2021	Une fois
2021	Réalisation des animations	Exécuter la présente fiche-projet	début 2021	Début 2022	Une fois

D. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV	50.000	0	0	0	0	50.000
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	50.000	0	0	0	0	50.000

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ⁹ (achat ordinateur, imprimante, mobilier, matériaux,...)	0	0	0	0	0	0
Personnel (rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...)	47.500	0	0	0	0	47.500
Fonctionnement (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...)	2.500	0	0	0	0	2.500
Total	50.000	0	0	0	0	50.000

- **Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet** (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)

Le budget de fonctionnement permettra de couvrir : communication, matériel nécessaire aux activités, fournitures de bureaux.

⁹ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

E. CONTINUATION DU PROJET

18. *Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville :* OUI NON

Le projet se poursuivra, avec un autre financement, avec l'exploitation de la maison de jeunes et le développement de ses activités, et le cas échéant, avec un financement communal.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 » **FICHE DE PROJET- OPERATION**

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : 3.1 _ aménagement d'un rez-de-chaussée en restaurant de cohésion et de mixité sociales

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60, alinéa 1er, 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

à titre secondaire :

§ 3. Les actions ou opérations favorisant la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement, visées à l'article 60, alinéa 1er, 3° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° les actions ou opérations de financement et de subsidiation d'infrastructures permettant de lutter contre la précarité ;

F. PORTEUR DU PROJET

41. Coordonnées de la personne responsable

Conseil Communal de la Commune d'Ixelles

Chaussée d'Ixelles 168

1050 Ixelles

Tél. : 02 643 59 95

E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels

42. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles

Forme juridique : commune

Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles

Personne de contact : Benjamin Assouad

Tél. : 02 643 59 95

E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels

Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

G. CONCEPTION DU PROJET

43. Description brève du projet du projet :

Le projet 3.1 vise à créer un restaurant de cohésion et de mixité sociales dans le rez-de-chaussée d'un immeuble à rénover. Cet immeuble sis chaussée de Wavre 188 a été acquis en 2019 par la Commune d'Ixelles chaussée de Wavre 188 dans le cadre d'une opération investisseurs du Contrat de Quartier Athénée et en ayant activé la préemption du bien.

Le concept du restaurant de cohésion et de mixité sociales est le suivant : le restaurant sera en mesure de servir une cuisine de qualité, locale et durable, à un public très large. En effet, les clients pourront, selon des modalités de tarification variables (2 euros pour le repas ou prix plein pour le repas), appartenir autant à des publics précarisés qu'à des publics plus aisés, ceci dans un objectif de cohésion sociale revendiqué. Ce faisant, il s'agira à la fois de permettre à des publics précarisés d'accéder à une cuisine de qualité dans un restaurant physique, de faire se rencontrer des publics qui se fréquentent peu, et, de pratiquer la solidarité concrète, le prix des repas des uns contribuant pour partie au prix des repas des autres. De surcroît, le fonctionnement du restaurant de cohésion et de mixité sociales comprendra une dimension d'atelier de formation par le travail. En effet, des personnes en situation de précarité seront formées en cuisine et au service en salle, en vue de soutenir leur insertion socio-professionnelle. Ces personnes, distinctes de la clientèle précaire, seront adressées au restaurant par le Mission locale pour l'emploi et la formation ou le CPAS de la Commune d'Ixelles.

Le montage proposé pour le bien chaussée de Wavre 188 est donc une opération avec un volet Contrat de quartier Athénée (CQDA) et un volet Politique de la Ville axe 2 2021-2025 (PDV2 2021-2025) :

- (1) volet CQDA : le bien Wavre 188 a été acquis par la Commune d'Ixelles dans le cadre d'une opération investisseurs et en activant le droit de préemption ; un marché public de vente (a priori d'un droit réel démembre type emphytéose) sera lancé pour les 1^{er}, 2^{ème} étage et combles, dans l'objectif qu'un opérateur investisseurs soit désigné pour y développer et y exploiter des logements conventionnés pendant 15 ans minimum ; le volet CQDA a comme contrainte réglementaire de planning que soit publié le marché public de vente au plus tard en 2024 ;
- (2) volet PDV2 (2021-2025) : le rez-de-chaussée avec une partie des caves sera rénové en restaurant de cohésion et de mixité sociales par la Commune d'Ixelles, ces surfaces étant retirées des surfaces concernées par le marché public de vente du volet CQDA, ceci étant réglementairement possible l'affectation choisie d'équipement public étant accessoire à l'affectation logements des étages ; le projet 3.2 (l'action « fonctionnement du restaurant ») prévoira une participation financière au démarrage du projet du restaurant de cohésion et de mixité sociales porté, dans l'espace rez-de-chaussée de Wavre 188 ; le volet PDV2 a comme contrainte de planning de démarrer au plus tôt, le porteur pressenti pour l'exploitation du restaurant souhaitant démarrer son activité concrète dans une temporalité raisonnable.

Pour que l'articulation entre le volet CQDA et le volet PDV2 soit cohérente et que la réalisation du projet PDV2 ne compromette pas la réalisation ultérieure du projet CQDA, la Commune prévoit dans le volet PDV2 (présent projet 3.1) pour le stade du marché public étude :

- la réalisation d'une étude de division (en particulier concernant les surfaces du rez-de-chaussée et de la cave, et en veillant aux questions des accès, livraisons, conduites techniques) entre les deux fonctions, restaurant et logements, de

manière à ce que le restaurant et les logements soient les plus indépendants l'un de l'autre (2 entités distinctes), et de manière à ce que la compatibilité de leurs localisation soit assurée ;

- la réalisation de l'étude concernant le restaurant jusqu'au stade (compris) du suivi de chantier de l'entité restaurant, soit : esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, dossier d'exécution, suivi de chantier.

Le projet 3.1 dans le cadre du volet PDV2 prévoira, pour le suivi de l'étude sur la partie restaurant de cohésion et de mixité sociales, la mise-en-place d'un comité d'accompagnement rassemblant la Commune et le porteur identifié pour le projet 3.2 d'exploitation de l'équipement.

En termes de programmation, l'objectif du présent projet est la création d'un restaurant de cohésion et de mixité sociales, au rez-de-chaussée du bâtiment Wavre 188, l'aménagement prévoyant la rénovation du rez-de-chaussée, jardin compris, en salle de restauration, et du sous-sol, en espace cuisine et de formation – le projet prévoira l'installation d'une cuisine professionnelle.

44. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Les constats, qui motivent le projet 3.1 de restaurant de cohésion et de mixité sociales, concernent la précarisation croissante d'une partie de la population bruxelloise et le faible niveau de cohésion sociale entre les publics précarisés et les publics plus aisés. Ces deux constats sont particulièrement criants quand il s'agit d'alimentation et de restauration : en effet, l'alimentation, avec son corollaire, la restauration, constituent souvent les premières variables d'ajustement dans les budgets étriés des ménages bruxellois précarisés. Ce qui pose question en termes sanitaires, une alimentation de qualité étant un facteur essentiel pour un bon état de santé, mais pas seulement. L'éviction des plus précaires des lieux de restauration les isole aussi un peu plus du reste de la société, les lieux de restauration constituant un lieu par excellence de la cohésion sociale, la cuisine véhiculant en plus de l'alimentaire, la convivialité, la solidarité, la générosité, etc.

Ces constats sont particulièrement visibles quand on se trouve entre le Haut d'Ixelles et le quartier Européen, autour de Matonge et de la chaussée de Wavre sa colonne vertébrale. En effet, ici des publics très divers se côtoient dans l'espace urbain ; toutefois, les disparités socio-économiques qui existent entre eux empêchent leurs éventuelles rencontres dans des lieux publics comme des restaurants.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
 OUI NON

45. Le projet est-il lié à une action ?

Le projet de rénovation du rez-de-chaussée + caves en restaurant de cohésion et de mixité sociales (3.1) est lié à l'action qui permettra de le faire fonctionner entre son démarrage et la fin de la période d'exécution de la Politique de la Ville, axe 2 2021-2025 : le projet 3.2. Cette action prévoit un démarrage dès la réception du projet.

46. Public visé :

Le projet vise la rencontre de deux types de publics :

1. les publics précarisés. Le projet s'adresse aux adultes (éventuellement accompagnés de leurs enfants) des deux sexes, de tout âge et de toute origine ;
2. les publics plus aisés socio-économiquement, à commencer par ceux fréquentant les quartiers du Haut d'Ixelles et du quartier Européen, au milieu desquels le restaurant de cohésion et de mixité sociales ouvrira.

Le projet prévoit de rassembler quotidiennement (en semaine) une cinquantaine de personnes en moyenne. Cette fréquentation augmentera, au fur et à mesure de l'amplification du projet ; elle sera variable en fonction des saisons.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet 3.1 (opération) consistera à celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, médias, etc.).

En outre, anticipativement au début de l'action (projet 3.2) qui démarrera une fois l'opération clôturée et le restaurant de cohésion et de mixité sociales développé, le porteur de l'action communiquera sur le projet via ses canaux de communication propres et ses réseaux particuliers :

- dans le quartier du restaurant, à travers des affiches ;
- via une série de partenaires qui accompagnent les publics précarisés ;
- dans le quartier Européen, à travers des affiches, par mailing et diffusion d'une vidéo promotionnelle ;
- sur internet et les réseaux sociaux.

47. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot :

date de construction : antérieur 1883

A l'échelle du quartier et d'Ixelles :

Le projet se situe chaussée de Wavre, côté Haut d'Ixelles et à proximité du carrefour rue du Trône chaussée de Wavre. La chaussée de Wavre correspond à cet endroit à une des entrées du quartier du Haut d'Ixelles, depuis le quartier Européen de l'autre côté de la rue du Trône. A ce niveau de la chaussée de Wavre, la forte identité Matonge tend à diminuer.

A l'échelle de l'îlot :

Le projet se situe au bord sud d'un vaste îlot, séparant la rue du Trône et la chaussée de Wavre. L'essentiel de l'intérieur d'îlot est occupé par l'Athénée Charles Janssens. Avec d'autres îlots de la berge ouest de la rue du Trône, sa grande taille ne facilite pas le cheminement piéton entre quartier Européen et Haut d'Ixelles. Ce qui est une contrainte d'un côté, rend les rues pénétrant le Haut d'Ixelles depuis la rue du Trône à cet endroit, particulièrement animé et empruntés par les piétons, le matin, le midi, le soir, et la chaussée de Wavre en fait partie.

- Une photo aérienne :



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale :

Adresse : chaussée de Wavre 188, 1050 Ixelles
Parcelles cadastrales : 2ème division, section A, n°16T3

- Une photo récente :



- La situation de droit :

PRAS : zone de mixité

protection : la façade est reprise en zone de protection de l'ancienne fabrique de porcelaines Vermeren-Coché (actuellement maison Demeuldre-Coché)

état du sol : le bien n'est pas repris à l'inventaire de l'état du sol

- L'état actuel du projet :

inoccupé / finitions amorties.

- Le gabarit et la surface :

gabarit : rez-de-chaussée +2 +combles.

largeur de la façade : 6,57 m

superficie totale de la parcelle : 220 m²
surfaces bâties au sol : 160 m²
surfaces brutes par plancher par niveau (estimée) : 438 m²
surface nettes rez commercial (existant, avant projet de rénovation) : +/- 107 m²

▪ Le type d'opération :

A ce stade, ce que l'étude viendra préciser (répartition des surfaces entre PDV2 et CQDA), on se propose de travailler sur un restaurant de cohésion et de mixité sociales sur les surfaces suivantes :

- rez-de-chaussée = 150 m² (exclusion de 10 m² pour la circulation verticale et l'accès aux étages) ;
- caves = 80 m² (seuls la circulation verticale et un local chaufferie face à l'escalier pour les logements seraient laissés pour le CQDA – des espaces de stockage pour les appartements pourront être localisés dans les entre-étages) ;
- jardins = 60 m².

Le projet 3.1 prévoit en termes d'opération :

- la réalisation d'une étude de division (en particulier concernant les surfaces du rez-de-chaussée et de la cave, et en veillant aux questions des accès, livraisons, conduites techniques) entre les deux fonctions, restaurant et logements, de manière à ce que le restaurant et les logements soient les plus indépendants l'un de l'autre (2 entités distinctes), et de manière à ce que la compatibilité de leurs localisation soit assurée ;
- la réalisation de l'étude concernant le restaurant jusqu'au stade (compris) du suivi de chantier de l'entité restaurant, soit : esquisse, avant-projet, permis d'urbanisme, dossier d'exécution, suivi de chantier ; les deux études constitueront une seule mission d'architecture ;
- le lancement d'un marché public Travaux pour la création au rez-de-chaussée d'un restaurant de cohésion et de mixité sociales qualitatif ; sa cuisine sera équipée pour permettre l'activité principale de restauration et la dimension de formation du projet.

L'étude prévoira en particulier de :

- conserver le rez-de-chaussée avec jardins et une partie des caves (en préservant la circulation verticale et la viabilité du projet aux étages) pour y développer les projets 3.1 (présent) et 3.2 (action associée) ;
- céder, selon des modalités encore à déterminer – le planning du Contrat de Quartier Athénée donne jusqu'en 2024 pour la publication du MP de vente –, les étages pour qu'un investisseur y développe des logements conventionnés.

- Introduction d'un permis : OUI NON

Pour réaliser le projet, un nouveau permis d'urbanisme sera nécessaire.

- Le programme proposé :

Le programme consiste à la création d'un restaurant de cohésion et de mixité sociales sis chaussée de Wavre 188, utilisant le rdc et les caves pour partie.

Superficie, en m² du projet : 150 m² rénovés en rez-de-chaussée et cave (80 m²) + jardins (60 m²) à aménager/valoriser.

Restaurant de cohésion et de mixité sociales, formation par le travail, insertion socio-professionnelle, et espace de rencontre socio-culturelle.

Superficie et type d'équipement :

- salle de restauration, espace de rencontre, wc (rez-de-chaussée) = 150 m² ;
- cuisine professionnelle équipée, espace de formation, espace de stockage (cave) = 80 m².

- Le type de propriétaire :

La Commune d'Ixelles est propriétaire du bien, suite à son acquisition via préemption (compromis signé le 15 juillet 2019), dans le cadre d'une opération investisseurs du Contrat de Quartier Athénée.

**48. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?
Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?**

Le site du projet est très facilement accessible en transports publics, avec, dans un rayon de 150 mètres les arrêts des bus 95, 38 et 34 sur la rue du Trône, soit un ensemble de bus qui permet de rayonner dans toutes les directions et avec de bonnes fréquences. En outre, d'autres transports publics irriguent le Haut d'Ixelles et le quartier Européen qui entourent le site du projet, en particulier le métro et le train.

Au niveau mobilité vélo, le site se trouve au croisement, de deux itinéraires cyclables importants : axe Trône Couronne et axe chaussée de Wavre. Cette infrastructure est en outre complétée par un point vélo installée gare de Luxembourg.

Pour les piétons, le site du projet est suffisamment central et installé dans les quartiers denses du Haut d'Ixelles pour permettre de rayonner confortablement dans toutes les directions à pied et de rejoindre aisément de nombreux pôles urbains proches (porte de Namur, Luxembourg, Flagey, place F. Cocq, etc.). Ceci est d'autant plus juste que l'ambition politique d'améliorer les cheminements dans le Haut d'Ixelles est réelle, tant au niveau régional (plan Good Move) qu'au niveau communal (PAV).

Concernant les éventuels déplacements en voiture liés au site du projet, son excellente localisation qui donne sur l'axe Trône-Couronne d'un côté.

Une partie du public visé (population précarisée) sera accompagné par un travail de médiation qui inclura l'accompagnement du trajet jusqu'au site.

49. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹⁰

La rencontre entre les deux publics visés relève de la cohésion sociale autant que de la participation citoyenne. L'accompagnement des publics précarisés et la formation professionnelle seront marqués par la volonté de renforcer leur citoyenneté active.

50. Impacts attendus :

A long terme, on peut attendre des impacts du développement du projet de restaurant de cohésion et de mixité sociales sur plusieurs plans :

- amélioration du cadre de vie du quartier ;
- réduction des préjugés et distances sociales ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- meilleure estime de soi des publics précarisés et intégration dans la citoyenneté active ;
- implication des personnes aisées dans la cohésion sociale ;
- accès à l'emploi.

51. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

Les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée se conformeront aux dispositions du titre IV du RRU.

52. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ?

Le projet s'inscrit dans la perspective de la transition écologique et sociale. En particulier au niveau énergétique, les travaux d'aménagement atteindront, comme il est prévu réglementairement, le standard PEB 2015.

53. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

Aucune occupation temporaire n'est prévue, l'idée étant de démarrer au plus tôt les travaux et le fonctionnement du restaurant de cohésion et de mixité sociales.

54. Méthode d'évaluation envisagée :

Indicateurs de résultats :

- superficie de bâtiment en m² rénovés ;
- amélioration énergétique du rdc ;
- capacité d'accueil de la salle ;
- capacité d'accueil des cuisines / espace de formation ;
- accessibilité PMR du projet.

H. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

55. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ?

Aucune phase préparatoire n'est nécessaire au projet 3.1, le bâtiment étant déjà une propriété de la Commune d'Ixelles.

56. Date de début, de fin et durée totale du projet :

L'objectif est de lancer le MP Etude dès le début de la période d'exécution de PDV2 2021-2025, pour pouvoir, dans les 2,5/3 premières années de PDV2, réaliser l'étude et les travaux sur le bâtiment.

57. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

	Date début	Date fin	Financer par
<i>marché Bureau d'études</i>	2022	courant 2023	PDV2
<i>marché de travaux</i>	janvier 2023	courant/fin 2023	PDV2
<i>inauguration</i>	courant/fin 2023		PDV2

58. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient
<i>service communaux (Urbanisme, Action sociale)</i>	<i>accompagnement du projet</i>	<i>tout au long du projet</i>

I. MOYENS

59. Quels sont vos moyens actuels ?

Le projet sera suivi par le service Rénovation Urbaine de la Commune d'Ixelles.

60. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville ? Ainsi que vos autres financements ?

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel/Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement brique	0	15.318	233.634	696	0	0	0	0	249.648
Total (PDV)	0	15.318	233.634	696	0	0	0	0	249.648
Intervention communale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres subsides	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total projet	0	15.318	233.634	696	0	0	0	0	249.648

Il n'y aura pas de frais de personnel et de fonctionnement pour le projet 3.1, la Commune s'occupant du suivi du projet par son service Rénovation Urbaine.

J. CONTINUATION DU PROJET

61. *Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville* : OUI NON

62. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Le restaurant de cohésion et de mixité sociales sera géré et entretenu par le porteur trouvé.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 » **FICHE DE PROJET- ACTION**

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : 3.2 _ fonctionnement du restaurant de cohésion et de mixité sociales

Objectifs opérationnels :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

à titre prioritaire :

§ 2 - Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles, visées à l'article 60, alinéa 1er, 2° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

à titre secondaire :

§ 3. Les actions ou opérations favorisant la lutte contre la précarité dans les quartiers, l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés et l'insertion socio-professionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement, visées à l'article 60, alinéa 1er, 3° de l'Ordonnance, sont réalisées par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

2° les actions ou opérations de financement et de subsidiation d'infrastructures permettant de lutter contre la précarité ;

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Commune d'Ixelles
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
Tél. : 02 515 61 11
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
Forme juridique : pouvoir local
Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
Personne de contact : Benjamin Assouad
Tél. : 02 643 59 95
E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>
Expériences utiles : plusieurs programmes Revitalisation Urbaine, tant Contrats de quartiers que programme Politique de la Ville

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom (partenaires donnés à titre d'exemple)	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
F	Commune	propriétaire	0	
F	RBC - ISP		0	0
O	Douche Fluxe	relais vers public sans-abri	0	0
O	Réseau "Rendre visible l'invisible" (FDSS)	Relais vers public précarisé	0	0
O	Coordination des sans- papiers	relais vers public sans-abri	0	0
O	Mise en mots permanente (MB)	rédaction de dossiers, conseil en structuration, orientation vers personnes ressources	0	0

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet du projet :

Le projet 3.2 vise à financer des activités de lancement du restaurant de cohésion et de mixité sociales (projet 3.1), dans le cadre de son exploitation dans le rez-de-chaussée du bien immobilier à rénover acquis en 2019 par la Commune d'Ixelles, chaussée de Wavre 188, dans le cadre d'une opération investisseurs du Contrat de Quartier Athénée et en ayant activé la préemption du bien.

Le ou les porteurs seront déterminés via un appel à projet lancé pendant la période d'exécution, le cas échéant.

En particulier, ces activités de lancement consisteront en des rencontres citoyennes, culturelles et culinaires.

Ces soirées de rencontre et de dégustation seront organisées à un rythme bimensuel. Chaque soirée se déploiera à partir d'un pays ou d'une région. Les chefs coq qui portent le projet prépareront des mets des différentes cuisines européennes. La coordination des Sans-papiers et des associations du Matonge seront invitées à présenter leurs plats typiques. Une discussion autour de l'accès à l'alimentation, de la cuisine saine, de la culture culinaire sera animée. Des questions telles que « pourquoi est-il plus facile de goûter la cuisine issue de pays étrangers que de rencontrer leurs ressortissants ? », « bien manger est-il un luxe ? », « la cuisine n'est-elle pas avant tout l'art du mélange ? » y seront abordées.

Les personnes précarisées seront invitées et accompagnées par des associations partenaires, les associations du Réseau "Rendre visible l'invisible" (FDSS) et par les associations de la Plateforme de soutien des personnes sans titres de séjour ainsi que par les associations citoyennes d'accueil des personnes migrantes. Le projet de restaurant de cohésion et de mixité sociales et les différentes associations partenaires y seront présentés de manière conviviale. Le mélange des cuisines, des publics et des cultures se fera progressivement en familiarisant petit à petit les différents publics au

concept du restaurant. Ces soirées thématiques continueront à un rythme mensuel lorsque le projet aura atteint son autonomie et son rythme régulier.

Le concept du restaurant de cohésion et de mixité sociales est le suivant : le restaurant sera en mesure de servir une cuisine de qualité, locale et durable, à un public très large. En effet, les clients pourront, selon des modalités de tarification variables (2 euros pour le repas ou prix plein pour le repas), appartenir autant à des publics précarisés qu'à des publics plus aisés, ceci dans un objectif de cohésion sociale revendiqué, les publics précarisés devant représenter 25% de la clientèle. Ce faisant, il s'agira à la fois de permettre à des publics précarisés d'accéder à une cuisine de qualité dans un restaurant physique, de faire se rencontrer des publics qui se fréquentent peu, et, de pratiquer la solidarité concrète, le prix des repas des uns contribuant pour partie au prix des repas des autres.

De surcroît, le fonctionnement du restaurant de cohésion et de mixité sociales comprendra une dimension d'atelier de formation par le travail. En effet, des personnes en situation de précarité seront formées en cuisine et au service en salle, en vue de soutenir leur insertion socio-professionnelle. Ces personnes, distinctes de la clientèle précaire, seront adressées au restaurant par le Mission locale pour l'emploi et la formation ou le CPAS de la commune d'Ixelles.

Le rez-de-chaussée sera utilisé pour la réalisation du projet 3.2 « fonctionnement du restaurant de cohésion et de mixité sociales».

Pour permettre un accès pour les publics précarisés au restaurant de cohésion et de mixité sociales, les différents porteurs collaboreront avec des asbl, a priori par exemple Douche Fluxe, la Coordination des sans-papiers, Mise en mots permanente.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Les constats qui motivent le projet 3.1 de restaurant de cohésion et de mixité sociales concernent la précarisation croissante d'une partie de la population bruxelloise et le faible niveau de cohésion sociale entre les publics précarisés et les publics plus aisés. Ces deux constats sont particulièrement criants quand il s'agit d'alimentation et de restauration : en effet, l'alimentation, avec son corollaire, la restauration, constituent souvent les premières variables d'ajustement dans les budgets étriqués des ménages bruxellois précarisés. Ce qui pose question en termes sanitaires, une alimentation de qualité étant un facteur essentiel pour un bon état de santé, mais pas seulement. L'éviction des plus précaires des lieux de restauration les isolent aussi un peu plus du reste de la société, les lieux de restauration constituant un lieu par excellence de la cohésion sociale, la cuisine véhiculant en plus de l'alimentaire, la convivialité, la solidarité, la générosité, etc.

Ces constats sont particulièrement visibles quand on se trouve entre le Haut d'Ixelles et le quartier Européen, autour de Matonge et de la chaussée de Wavre sa colonne vertébrale. En effet, ici des publics très divers se côtoient dans l'espace urbain ; toutefois, les disparités socio-économiques qui existent entre eux empêchent leurs éventuelles rencontres dans des lieux publics comme des restaurants.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
 OUI NON

6. Public visé :

Le projet vise la rencontre de deux types de publics :

3. les publics précarisés. Le projet s'adresse aux adultes (éventuellement accompagnés de leurs enfants) des deux sexes, de tout âge et de toute origine ;
4. les publics plus aisés socio-économiquement, à commencer par ceux fréquentant les quartiers du Haut d'Ixelles et du quartier Européen, au milieu desquels le restaurant de cohésion et de mixité sociales ouvrira.

Le projet prévoit de rassembler quotidiennement (en semaine) une cinquantaine de personnes en moyenne. Cette fréquentation augmentera, au fur et à mesure de l'amplification du projet ; elle sera variable en fonction des saisons.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?

Le projet impliquera pour atteindre les publics visés, en particulier précarisés, la prise de contacts nombreux avec des acteurs ixellois actifs sur les thématiques de la précarité – ceci, spécifiquement dans Matonge.

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle,...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

L'inclusion des publics précarisés se réalisera à travers un important travail de médiation préalable soutenu par les partenaires de la dimension action du projet. Cette médiation sera particulièrement attentive aux questions de genre.

Les rencontres citoyennes, culturelles et culinaires seront destinées à l'inclusion de la diversité culturelle.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ?

A la base du projet 3.1 et 3.2, il y a la mixité sociale comme pierre angulaire.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Un important travail de communication sera mené :

- dans le quartier du restaurant, à travers des affiches ;
- via une série de partenaires qui accompagnent les publics précarisés ;
- dans le quartier Européen, à travers des affiches, par mailing et diffusion d'une vidéo promotionnelle ;
- sur internet et les réseaux sociaux.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Le projet s'inscrit dans la perspective de la transition écologique :

- le menu gastronomique sera établi selon les produits du jour et les produits non utilisés seront recyclés dans une nouvelle recette ou des plats à emporter (notamment à destination des services sociaux de la commune). Il y aura donc peu de stock, de réfrigération et d'invendus périmés ;
- Good Food : les produits seront issus des circuits courts, de l'agriculture paysanne ;
- zéro déchets et transition économie circulaire : récupération de produits variés à la limite de la date de péremption. Le but est de créer des recettes nouvelles à proposer

aux usagers pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Le restaurant recyclera ses déchets et offrira les éventuels surplus.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

Au terme de la première année, en moyenne 25 personnes par jour issues des populations précarisées et 25 personnes par jour issues des populations plus aisées, avec au moins 35% de chaque population.

La deuxième année, l'objectif est d'élargir la fréquentation du lieu à un public plus large que des quartiers proches : population de la Région Bruxelloise.

9. Impacts attendus :

On peut attendre des impacts du fonctionnement du projet de restaurant de cohésion et de mixité sociales (projet 3.2) sur plusieurs plans :

- amélioration du cadre de vie du quartier ;
- réduction des préjugés et distances sociales ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- meilleure estime de soi des publics précarisés et intégration dans la citoyenneté active ;
- implication des personnes aisées dans la cohésion sociale ;
- accès à l'emploi.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- respect du planning de la réalisation de la rénovation du bâtiment, pour permettre au projet 3.1 de véritablement faire démarrer le projet en année 4 de la PDV2 2021-2025 ;
- bonne réceptivité des partenaires associatifs, parties-prenantes au projet 3.2.

Indicateurs de résultats :

- nombre d'événements organisés par an ;
- nombre de participants aux activités par an ;
- nombre de participants issus des populations précarisées par an ;
- nombre de rencontres citoyennes, culturelles et culinaires organisées par an ;
- niveau de satisfaction des participants aux activités et au fonctionnement du restaurant.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹¹ :

La phase préparatoire consiste en le développement du projet d'architecture 3.1 permettant la création du restaurant de cohésion et de mixité sociales.

Néanmoins, les tâches suivantes devront être réalisées :

- suivi du projet 3.1 avec la Commune d'Ixelles ;
- implication des partenaires associatifs, financiers et institutionnels ;
- affinage du montage financier ;
- recherche de financements complémentaires.

¹¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet vise à démarrer une fois les travaux dans le rdc réalisés dans le cadre du projet 3.1. Par conséquent, a priori, le projet action 3.2 fonctionnera entre 2024 et 2025. Si le projet 3.1 est livré plus tôt, le projet 3.2 pourrait démarrer avant 2024.

Le projet 3.2 en tant qu'expérience pilote durera deux ans (temporalité de l'action), si tout va bien au niveau du planning de l'opération 3.1. Au terme des 2 ans, le projet sera alors potentiellement remanié, l'idée étant de pérenniser la présence d'un restaurant de cohésion et de mixité sociales au chaussée de Wavre 188.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

L'activité sera localisée dans le rdc du bâtiment Wavre 188.

14. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

L'enveloppe de 50.000 euro ne couvrira pas de frais de personnel du projet 3.2.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Dans le cadre de l'affinage du projet 3.2, un planning d'activités devra être produit entre les années 2021 et 2023, pour décrire anticipativement les rencontres citoyennes, culturelles et culinaires, et autres activités, qui seront organisées dans le restaurant et qui seront ouvertes aux publics précarisés.

D. MOYENS

Les moyens financiers permettront de financer, via des frais de fonctionnement et d'investissement, les rencontres citoyennes, culturelles et culinaires, et autres activités, qui seront organisées dans le restaurant et qui seront ouvertes aux publics précarisés et à la rencontre interculturelle.

Pour le reste, le fonctionnement du restaurant sera financé par ses recettes propres et dans le cadre de la formation par le travail. Le restaurant fonctionnera le midi dans le cadre de l'ISP avec une équipe avec une dimension formation. Le service du soir sera assuré par une équipe de professionnels, dans l'objectif d'augmenter les recettes propres.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Le principe, c'est que la Commune au travers de PDV2 interviendra pour 50.000 euro dans le démarrage de l'activité du restaurant de cohésion et de mixité sociales.

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV2	0	0	0	40.000	10.000	50.000
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	40.000	10.000	50.000

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
------------------	------	------	------	------	------	-------

Matériel & investissement ¹²	0	0	0	30.000	0	30.000
Personnel	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	10.000	10.000	20.000
Total	0	0	0	40.000	10.000	50.000

Informations sur les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement prévus pour le projet 3.2 permettront l'organisation des rencontres citoyennes, culturelles et culinaires, en particulier avec la prise en charge de diverses prestations ad hoc et la prise en charge d'une partie des frais fixes du restaurant : téléphone, eau, gaz, électricité.

Informations sur les frais d'investissement

Les frais d'investissement permettront l'achat de fournitures et d'équipements, pour la cuisine et pour la salle, nécessaires (mais pas suffisants, d'autres financements seront recherchés) au fonctionnement du restaurant en 2024 et 2025.

Par exemple, l'achat des chaises et des tables nécessaires à l'organisation des événements programmés sera ainsi rendu possible.

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : OUI NON

L'ambition est de pérenniser le projet 3.2, l'exploitant du restaurant de cohésion et de mixité sociales devant avoir pour objectif d'être autoporteur financièrement.

¹² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET - ACTION

Commune : Ixelles

Date : 06/10/2020

Numéro et nom du projet : 6.1 _ coordination/communication

Objectif opérationnel :

d'après l'art. 23 de l'AGRBC Politique de la Ville du 26 janvier 2017, dans le cadre de l'ordonnance organique de la Revitalisation urbaine du 18 janvier 2016.

§ 5. Dans le cadre des actions de coordination et de communication visées à l'article 60, alinéa 1er, 6° de l'Ordonnance, le bénéficiaire désigne à tout le moins un chef de projet, en charge de la coordination et de la communication du programme de Politique de la Ville.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable :

Commune d'Ixelles
 Chaussée d'Ixelles 168
 1050 Ixelles
 Tél. : 02 515 61 11
 Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Commune d'Ixelles, service de la Rénovation urbaine
 Forme juridique : pouvoir local
 Siège social : chaussée d'Ixelles 168, 1050 Ixelles
 Personne de contact : Benjamin Assouad
 Tél. : 02 643 59 95
 E-mail : benjamin.assouad@ixelles.brussels
 Site Internet : <http://www.ixelles.be/site/index.php>
 Expériences utiles : plusieurs programmes Revitalisation Urbaine, tant Contrats de quartiers que programme Politique de la Ville

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>	<i>Non-pertinent</i>

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Description brève du projet :

Le coordinateur de la programmation assure le suivi des projets de la Politique de la Ville par le Développement des quartiers 2017-2020, la coordination générale et le suivi

administratif afférent, ainsi que sa communication. Il est l'interlocuteur et l'interface entre la Commune (niveau politique et services communaux), la Région (Cabinet du Ministre et Direction de la Rénovation Urbaine), les organismes d'intérêt public concernés, les associations, les investisseurs privés et la population.

5. Quelle est l'origine du projet ?

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON
- Un projet similaire existe déjà ? : OUI NON

6. Public visé :

Le projet vise tous les habitants d'Ixelles dont le domicile se trouve dans la Zone de Revitalisation urbaine.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

La communication sur le projet consistera, en plus de celle déployée classiquement par la Commune d'Ixelles (journal communal, site internet, réseaux sociaux, etc.), en des rencontres directes et spécifiques avec les représentants et organisations rassemblant les publics cibles prioritaires à Ixelles.

7. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Les modalités d'action du projet de coordination/communication viseront l'optique de transition vers la ville durable.

8. Quels résultats concrets envisagez-vous ?

L'objectif du projet coordination/communication est que tous les projets du programme PDV2 2021-2025 soient développés conformément aux fiches-projets approuvées et que leurs publics respectifs soient atteints.

9. Impacts attendus :

On peut s'attendre à des impacts positifs dans la ZRU ixelloise au terme de l'exécution et de la mise-en-œuvre de la programmation PDV2 2021-2025 sur l'ensemble des objectifs opérationnels de l'arrêté politique de la ville qui justifient ces projets.

10. Méthode d'évaluation envisagée :

- rapport d'activité ;
- suivi régulier de l'avancée des projets par la Région ;
- comités d'accompagnement régionaux.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

11. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹³ (expliquez et présentez le timing prévu) :

Aucune phase préparatoire n'est nécessaire, le projet démarrant quand l'exécution du programme commence.

¹³ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

12. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Le projet démarre en janvier 2021 et s'achève en décembre 2025.

13. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action :

Le projet se déploie sur tout le territoire de la ZRU ixelloise, et en particulier sur les quartiers spécifiquement concernés par les projets de la PDV2 2021-2025 à Ixelles.

14. Engagement de personnel :

engagement d'1 ETP de niveau A, en charge de la coordination et de la communication, du programme, à temps-plein, de janvier 2021 à décembre 2025
1 ETP/an = 55.000 euro/an

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Les actions à mener sont la supervision de l'ensemble des actions des projets du programme PDV2.

D. MOYENS

100% par PDV2 2021-2025.

16. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PDV	57.270	57.268	57.268	57.268	57.268	286.342
Commune	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	57.270	57.268	57.268	57.268	57.268	286.340

17. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Matériel & investissement ¹⁴	0	0	0	0	0	0
Personnel	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	275.000
Fonctionnement	2.270	2.268	2.268	2.268	2.268	11.342
Total	57.270	57.268	57.268	57.268	57.268	286.342

frais de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet consisteront en la dépense de 2.268 euro chaque année (et 2.270 euro en 2021) pour couvrir des frais comme : achat d'un laptop, achat d'une

¹⁴ Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

imprimante, achat du petit matériel de bureau, paiement des charges (électricité, eau, internet), achat du mobilier de base pour le travail administratif.

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : OUI NON

Il n'y aura pas en tant que telle de coordination après décembre 2025, toutefois, la Commune veillera à la poursuite maximale des dynamiques de projets esquissés dans le cadre de PDV2 2021-2025.